

Contrat Local de Santé PETR

2024-2028



Entre d'une part,

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2, Place des Savoirs, 21035 DIJON CEDEX
Représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Jacques COIPLLET

Et d'autre part,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne
La Communauté de Communes du Jovinien,
Ville de Joigny
Représenté par le Président et Maire de Joigny, Monsieur Nicolas SORET

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
Représentée par le Président, Monsieur Marc BOTIN

Ville de Sens
Représentée par le Maire, Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
Représentée par le Président, Monsieur Jean-François CHABOLLE

La Communauté de Communes Yonne Nord
Représentée par le Président, Monsieur Thierry SPAHN

La Communauté de Communes Vanne et Pays d'Othe
Représentée par le Président, Monsieur Sébastien KARCHER

L'État
Représenté par le Préfet de l'Yonne, Monsieur Pascal JAN

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
Représenté par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Départemental de l'Yonne
Représenté par son Vice-Président, Monsieur Gilles PIRMAN

Le Centre Hospitalier de Sens
Représenté par sa directrice, Madame Véronique ROBIN

Le Centre Hospitalier de Joigny
Représenté par sa directrice, Madame Véronique ROBIN

Le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne,
Représenté par son directeur, Monsieur Guillaume FAGNOU

La Polyclinique Paul Picquet,
Représentée par sa directrice, Madame Grazina HADAMIK

La Clinique Ker'Yonnec
Représentée par sa directrice, Madame Céline BARBOSA

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord Yonne
Représentée par son président, le docteur Jean Luc DINET

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Centre Yonne
Représentée par ses co-présidents, Mme Catherine JOCHMANS MORAINÉ et Dr Christophe
THIBAUT

La Mutualité Sociale Agricole
Représentée par sa directrice, Madame Armelle RUTKOWSKI

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Yonne,
Représentée par son directeur, Monsieur Gilles BROSSARD

L'Éducation Nationale
Représentée par son directeur académique, Monsieur Jean-Baptiste LEPETZ

Sommaire

Table des matières

Sommaire.....	5
Introduction	6
Les contrats locaux de santé	6
La contractualisation avec le PETR du Nord de l'Yonne.....	6
L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat.....	7
Synthèse du diagnostic territorial	13
Le Contrat Local de Santé	15
Article 1 : Les parties prenantes au contrat.....	16
Article 2 : Le périmètre géographique du contrat	17
Article 3 : les modalités de gouvernance.....	21
Article 4 : Les axes stratégiques et les actions du contrat	21
Article 5 : Les engagements réciproques des signataires	26
Article 6 : La durée et révision du contrat	27
Article 7 : Le suivi et l'évaluation.....	28
Article 8 : Communication et propriété intellectuelle	28
Article 9 : Résiliation et recours	29
Les signataires.....	30
Annexes	32
<i>Annexe 1</i> : Diagnostic de territoire.....	32
<i>Annexe 2</i> : Fiches actions	33
<i>Annexe 3</i> : Glossaire.....	89
<i>Annexe 4</i> : Axes prioritaires CPTS Centre Yonne et Nord Yonne.....	91

Introduction

Les contrats locaux de santé

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : « *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social* ».

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé est un dispositif innovant consacré par la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire (HPST) du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (conseil régional, conseil départemental, préfecture, caisse d'assurance maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'agence régionale de santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'utilisateurs agréés de prendre connaissance des actions du contrat.

La contractualisation avec le PETR du Nord de l'Yonne

Les 5 intercommunalités constituant le PETR du Nord de l'Yonne (Communautés de Communes du Jovinien, du Gâtinais en Bourgogne, Yonne Nord et de la Vanne et Pays d'Othe et la Communauté d'Agglomération du Grand Senonais) partagent le même objectif de s'investir dans le domaine de la santé dans toutes ses acceptions.

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais était précédemment engagée dans un contrat local de santé. Pour les autres, il s'agit d'une première contractualisation.

Le choix a donc été fait de s'inscrire dans une démarche de contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche Comté en lien avec la Préfecture, le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, le Conseil Départemental de l'Yonne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Yonne, la Mutualité Sociale Agricole, l'Education Nationale, les établissements de santé

du territoire et les professionnels de santé via les structures d'exercices coordonnés et d'agir de manière commune en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins, d'accompagner la promotion des comportements favorables à la santé et la qualité de vie dans un environnement durable, de fluidifier les parcours de soins des personnes les plus vulnérables, en mobilisant les différents leviers des politiques de santé publique ou en proposant des actions cohérentes avec les besoins de santé de la population.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

- **La politique de l'ARS en matière de santé : le Projet Régional de Santé 2 (PRS 2) révisé :**

Des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement, ...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des besoins de la population.

A l'occasion de la révision du PRS 2018-2028 arrêté le 31/10/2023, il a été décidé d'associer les CTS aux suites à donner localement aux consultations régionales et départementales sur le Conseil National de la Refondation (CNR) en santé, qui se sont tenues fin 2022, pour déterminer les nouvelles priorités des CTS. Ainsi, pour chaque CTS, 5 priorités issues de ces consultations ont été identifiées au regard des caractéristiques démographiques du département, de l'état de santé de sa population et de l'offre de soins proposés.

Sur le territoire de l'Yonne, ces 5 priorités sont les suivantes :

1. Développer un annuaire de l'offre de soins disponible sur le territoire afin de permettre la population de s'orienter selon ses besoins
2. Accompagner l'organisation d'un système mutualisé de créneaux de soins non programmés mis à disposition des habitants du territoire
3. Mener auprès des plus jeunes au plus tôt des actions d'informations au collège, au lycée et sur les réseaux sociaux visant à faire connaître le contenu et l'intérêt des métiers de la santé
4. Développer un partenariat avec les conseillers d'orientation et les directions d'établissements scolaires pour mettre en avant les métiers de la santé
5. Faire connaître les différents acteurs de la prévention et les actions menées pour une meilleure coordination et un accès facilité de tous à la prévention

Ces 5 priorités et les moyens identifiés pour leur mise en œuvre constituent la feuille de route du CTS sur les 5 années à venir. Elles ont été intégrées dans le PRS révisé en novembre 2023.

- **La politique du PETR du Nord de l'Yonne en matière de santé :**

La politique du PETR du Nord de l'Yonne en matière de santé s'inscrit dans le cadre d'une politique générale qui consiste, à porter un projet de territoire pour le compte de ses intercommunalités fondatrices (Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, Communautés de Communes du Jovinien, du Nord de l'Yonne, Gâtinais en Bourgogne et Vanne et pays d'Othe), et à le mettre en œuvre au moyen des plans, programmes, et de différents contrats signés avec les partenaires.

À ce titre, il dispose :

- D'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui fixe les objectifs de développement et les règles, notamment en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de développement économique, de préservation de l'environnement et des paysages, de développement des énergies renouvelables et de mobilité. Il peut s'articuler avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE BFC).
- De deux Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), un pour le Grand Sénonais et un autre pour les 4 autres EPCI, ils ne sont donc pas portés par le PETR en revanche leurs objectifs convergent globalement.
- D'un Contrat Territoires en Action.

- **La politique de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en matière de santé :**

Forte de son expérience, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais réaffirme son engagement à promouvoir la santé et des modes de vie sains sur son territoire, en s'engageant dans la mise en œuvre d'un deuxième Contrat Local de Santé élargie à l'échelle du PETR du Nord de l'Yonne. Elle assure la gestion administrative de l'équipe d'ingénierie du CLS pour le compte du PETR Nord Yonne.

L'axe santé de la Communauté d'Agglomération de Grand Sénonais a pour objectif de :

- Promouvoir l'attractivité du territoire auprès des étudiants en médecine et des professionnels de santé en partenariat avec l'agence d'attractivité « Sens Intense » ;
- Développer et renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé sur tout le Sénonais ;
- Répondre aux besoins non couverts en termes de santé, d'accès aux soins et de prévention ;
- Favoriser la complémentarité entre les acteurs et l'articulation entre les dispositifs qui agissent sur la santé des citoyens ;
- Décloisonner les secteurs et les politiques publiques qui agissent pour améliorer la santé des citoyens : PCEAT, PAT, CTG, Politique de la Ville ...

Il s'inscrit ainsi dans la continuité du Contrat Local de Santé précédent, en approfondissant et confortant les projets innovants et impactant sur le territoire.

- **La politique de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne en matière de Santé :**

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne s'est engagée dans une réflexion pour adopter une compétence santé, visant, en complémentarité des politiques menées par les partenaires, à accompagner la formation des étudiants, à travailler les mises à disposition de locaux professionnels et à s'engager dans les actions de prévention. La gestion du centre de santé de Domats avec le recrutement de professionnels salariés est également étudiée. Cette évolution devrait avoir lieu au 1er janvier 2025.

- **La politique de la Communauté de Communes du Yonne Nord en matière de Santé :**

La Communauté de Communes Yonne Nord s'est engagée activement dans ce contrat en créant une commission santé dédiée. L'objectif est de développer les actions de prévention et promotion de la santé sur son territoire en s'appuyant sur l'équipe d'ingénierie du CLS du Nord de l'Yonne.

- **La politique du Conseil Régional en matière de santé :**

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de la promotion de la santé sur les territoires, de l'installation des professionnels de santé, et de la promotion des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement PRSE 4 aux côtés de l'ARS et de l'Etat, d'abord pour son élaboration, puis pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- Sur ses champs de compétences, elle poursuit avec l'ARS une collaboration étroite au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté.

La Région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la seconde feuille de route santé de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2024-2028.

Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires. En déclinaison du PRSE 4, la feuille de route santé de la

collectivité soutient la mise en place d'environnements favorables à la santé en encourageant l'approche une seule santé.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutifs, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

- **La politique de la CPAM 89 en matière de santé :**

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Yonne partage les enjeux portés dans le cadre du CLS.

Elle s'investit particulièrement pour offrir aux usagers un service performant et personnalisé afin de garantir l'accès aux droits et le recours aux soins. Elle accompagne notamment les assurés fragiles en écart de soins, offre la possibilité d'une prise en charge extra légale de soins vers ses fonds d'action sociale pour les assurés les plus précaires, vient en accompagnement des assurés en affection longue durée en recherche de médecin traitant notamment et développe des parcours attentionnés (insuffisance cardiaque, diabète).

Elle porte une politique de prévention et de promotion de la santé. Elle soutient, dans ce cadre, les comportements favorables à la santé : arrêt du tabagisme, lutte contre le surpoids et le diabète, maladies cardio-vasculaires, hygiène buccodentaire ... Elle réalise la promotion des dépistages des cancers et des vaccinations. Elle accompagne les assurés dans les moments particuliers ou difficiles de la vie (maladie, sortie d'hospitalisation avec Prado, arrêt maladie de longue durée ...) à travers des parcours personnalisés et attentionnés. Elle s'appuie aussi sur son Centre d'Examens de Santé qui s'adresse prioritairement aux personnes de plus de 16 ans éloignées du système de santé et en situation de précarité afin d'y réaliser des examens de prévention santé et des ateliers dans le cadre des ETP (Éducation Thérapeutique du Patient) diabète et maladies cardio-vasculaires. Ce centre intervient à Avallon, Tonnerre, Sens et Auxerre.

Elle s'investit sur le territoire pour impulser la transformation et l'efficacité du système de soins. En cela elle est un acteur essentiel de l'accompagnement des structures d'exercice coordonné sur le territoire : Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP), Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), Centres de Santé ... Elle porte les dispositifs tels que les IPA (Infirmiers en Pratique Avancée), les assistants médicaux, les protocoles de coopération dans les structures coordonnées ... auprès des acteurs concernés.

Afin d'accroître l'offre de soins du territoire la CPAM de l'Yonne s'est engagée dans des partenariats avec les acteurs départementaux et locaux de santé permettant d'agir collectivement et de manière coordonnée pour des installations dans ses territoires.

Elle intervient enfin auprès des établissements de soins, et des professionnels de santé libéraux (médicaux et paramédicaux) dans le territoire. A ce titre elle facilite le lien ville hôpital au bénéfice du patient.

- **La politique de la MSA en matière de santé :**

Depuis toujours, la MSA a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de service globale et innovante, propre à ses ressortissants et partenariale à l'ensemble de la population.

La MSA s'appuie également sur ses structures d'offre de services pour accompagner la mise en œuvre des politiques de santé et de prévention, avec MSA Services et l'ASEPT.

Le Contrat Local de Santé constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupée dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

Au regard de ses orientations nationales dans le cadre de sa stratégie santé, la MSA a arrêté les enjeux qu'elle porte afin d'améliorer la santé de la population agricole et des territoires ruraux autour de 4 enjeux :

- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention tout au long de la vie et dans tous les environnements
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux
- Garantir la qualité et la pertinence dans les prises en charges, à chaque étape du parcours de santé
- Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap, et soutenir les aidants.

Ces orientations sont déclinées dans une approche globale basée sur le développement des actions de façon synergique (méthode one health).

- **La politique du Conseil Départemental en matière de santé :**

Le Département a souhaité structurer une politique publique de santé, communément appelée « Pacte Santé 2022-2024 », comprenant 10 actions phares et visant à l'amélioration de l'accès aux soins des Icaunais.

Ce pacte, ambitieux et offensif, a été voté à l'unanimité le 10 décembre 2021 pour un montant total de 5.4 millions d'euros sur trois ans.

Cette nouvelle structuration tend également à renforcer les partenariats avec les acteurs de la santé et les collectivités territoriales, se traduisant ainsi par une mobilisation du Département dans les contrats locaux de santé.

Également chef de file de l'action sociale, le Département déploie des politiques publiques fortement présentes dans les contrats locaux de santé, telles que :

- La Protection Maternelle et Infantile (PMI) en organisant des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des actions en lien avec la santé sexuelle ;
- L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en garantissant la protection de l'enfance en proposant des dispositifs adaptés aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- Le handicap via la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en accompagnant les personnes en situation de handicap ainsi que leur famille
- L'autonomie en assurant notamment l'accompagnement des Établissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)
- La prévention et l'insertion en aidant les personnes en difficulté en vue de retrouver leur autonomie de vie et de favoriser leur insertion sociale.

- **La politique des services de l'État en matière de santé :**

La préfecture intervient, avec ses services déconcentrés, dans de nombreux domaines de compétence en lien avec les politiques de cohésion sociale et de santé dans la mise en œuvre de mesures spécifiques (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques de la jeunesse et de l'éducation, hébergement et accès au logement) et par des actions ciblant des publics particuliers (lutte contre la pauvreté, lutte contre les violences faites aux femmes, jeunesse, personnes en situation de handicap et personnes immigrées). La préfecture a également la charge de mettre en œuvre localement l'orientation de la Mission Interministérielle de lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), pour lesquelles elle mobilise des crédits via un appel à projets.

Elle accompagne les collectivités dans leur projet d'investissement en santé et favorise via la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) la mise en œuvre d'actions en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge et de la santé.

- **La politique de l'Éducation Nationale en matière de santé :**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013 fixe comme objectif : la réussite de tous les élèves. Le champ de la mission de la promotion de la santé y a toute sa place. L'environnement scolaire, l'éducation à la santé, la prévention sanitaire, le repérage, la réalisation des bilans de santé, l'accueil, l'écoute, le suivi individualisé sont des fondamentaux. Le chapitre II de cette loi : une politique en cohérence avec d'autres politiques publiques met en lumière l'intérêt et la nécessité que nous avons à travailler ensemble pour le bien-être des jeunes.

Le 7 novembre 2016, une convention cadre régionale a été signée entre les académies de Dijon et Besançon et l'ARS Bourgogne-Franche-Comté afin de renforcer leur partenariat pour améliorer la promotion de la santé des élèves et leur suivi médical, mais aussi pour développer l'accès à des parcours de formation adaptés aux élèves en situation de handicap. Les objectifs de la convention font l'objet d'un plan d'actions au niveau départemental.

- **Politique de la CPTS ASSNY et de la CPTS Centre Yonne :**

Les CPTS Nord Yonne et Centre Yonne portent chacune des actions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins, de l'organisation des parcours pluri professionnels autour du patient, de missions en faveur du développement des actions territoriales de préventions, de missions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins, d'actions en faveur du développement de l'accompagnement des professionnels de santé et en matière de gestion de crise sanitaire.

Synthèse du diagnostic territorial

Le cabinet Icone Médiation Santé (IMS) a conduit une démarche de diagnostic quantitative et qualitative, associant les acteurs et partenaires du futur contrat. Cette consultation permis de faire apparaître les priorités au regard de l'accès aux soins. Ce diagnostic est détaillé en annexe 1.

Situé dans le département de l'Yonne en Bourgogne-Franche-Comté, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Nord de l'Yonne est constitué de 4 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération totalisant 130 558 habitants pour 117 communes (Insee, 2020).

Le territoire se caractérise globalement par une croissance démographique positive ((+0.1%/an de 2014 à 2020), avec un nombre de ménage en augmentation de +3.1% (département (+1.2%) et la région (2.5%)), malgré quelques disparités démographiques (CC de la Vanne et du Pays d'Othe et du Jovinien en décroissance démographique et vieillissement de la population).

La pyramide des âges est atypique par rapport au département, avec une représentation plus importante des moins de 15 ans (20% pour le PETR).

La part de 80 ans et plus vivant seules à domicile est plus faible dans le Gâtinais en Bourgogne et plus forte pour Yonne Nord, par rapport au niveau régional.

Au niveau socio-économique, les indices de concentration de l'emploi sont favorables sur la CC du Jovinien (100.3) et CA du Grand Sénonais (115.4), supérieurs aux territoires de référence (Fr : 98,3). Malgré tout, les indicateurs de précarité (taux de pauvreté, allocataires RSA, allocataires dépendants à 100% des prestations sociales, part de CSS) sont disparates, avec des taux plus importants pour le Jovinien et le grand Senonais que les autres EPCI.

Quelques points de vigilances sont à prendre en compte, notamment la présence de 3 quartiers identifiés politique de la ville (2 à Sens et 1 à Joigny), des niveaux de qualification sur le PETR inférieurs aux territoires de référence avec une part de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus sans diplôme à 25.9% (supérieure à la Rég : 23% et Fr : 20.7%), une part des jeunes 20-24 ans sans diplôme de 19.4% (Région : 10.8%), parts des 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur inférieures pour le PETR (30.3%) et les 5 EPCI par rapport à la Fr (43.7%).

- **Etat de santé du territoire :**

Le diagnostic de territoire fait ressortir des atouts relatifs à l'état de santé de la population avec :

- ✓ Des taux standardisés de mortalité due à l'alcool et au tabac semblables à la région sur 2013/2017, et des taux inférieurs de mortalité due à l'alcool et au tabac ainsi que les consommateurs avec une maladie respiratoire pour la CA du Grand Sénonais.
- ✓ La CC du Gâtinais en Bourgogne présente un taux plus bas de nouvelles admissions en ALD par diabète par rapport au niveau régional.
- ✓ La CA du Grand Sénonais montre un taux plus bas de nouvelles admissions en ALD par maladies cardiovasculaires par rapport au niveau régional (et France), avec une proportion de consommateurs ayant une maladie cardiovasculaire proche du niveau national.
- ✓ Une proportion de consommateurs avec une maladie psychiatrique inférieure pour les CC Yonne Nord, de la Vanne et du Pays d'Othe et du Gâtinais en Bourgogne par rapport au niveau national.

Et des points d'alertes, pour lesquels les actions du contrat local de santé devront permettre une amélioration, avec :

- ✓ Une espérance de vie à la naissance moins longue sur le PETR en comparaison avec les autres territoires pour les hommes (de 77.4 à 78.2 VS 79.4 ans pour la Fr) et pour les femmes (de 83.7 à 85.4 VS 85.5 ans pour la Fr).
- ✓ Une surmortalité générale par rapport à la région sur 2013/2017, elle-même en surmortalité par rapport à la France. La mortalité générale diminue cependant dans le temps par rapport à 2009/2013.
- ✓ Pour la CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien : surmortalité par rapport à la région pour les personnes de moins de 65 ans (prématurée)
- ✓ Surmortalité évitable avant 75 ans : taux plus élevés qu'en région et pour la France.
- ✓ Plus d'habitants en ALD sur le PETR (de 19.2 à 20.4%) qu'en région et France (18.7%).
- ✓ La CC du Jovinien est en situation de surmortalité pour les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire, avec cependant une diminution dans le temps par rapport à 2009/2013.
- ✓ CC Yonne Nord, Jovinien et du Gâtinais en Bourgogne : proportion de consommateurs avec une maladie psychiatrique supérieure au national.

- **Offre de soins et de prévention :**

L'état des lieux a fait apparaître des éléments très positifs de l'offre de soins :

- ✓ Une part de personnes ayant déclaré un médecin traitant sur le territoire semblable aux territoires régional et national (environ 90%).
- ✓ Plusieurs exercices regroupés et coordonnés sont présents sur le territoire.
- ✓ Plusieurs sites de télémédecine sont présents sur le territoire

- ✓ La présence d'un Groupement Hospitalier de Territoire Nord Yonne constitué deux centres hospitaliers (Sens et Joigny) et de la clinique Paul Picquet à Sens participe à l'attractivité du territoire
- ✓ Une offre de prévention présente.

Pour autant, la démographie des professionnels de santé et l'accès aux soins sont peu favorables, avec :

- ✓ Un sous-dimensionnement de l'offre de soins libérale au regard des demandes et des besoins, avec des densités de professionnels de santé libéraux de 1^{er} et 2nd recours faibles, de grandes disparités géographiques.
- ✓ Une plus forte proportion de professionnels de santé âgés de plus de 55 ans : pour les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes ;
- ✓ Une Accessibilité Potentielle Localisée (APL) en médecins généralistes inférieure (de 0.9 pour VPO à 3.3 pour Grand Sénonais, autour de 2 pour les autres CC) aux niveaux régional (3,6) et national (3,8) en 2021 ;
- ✓ Temps moyen d'accès aux services d'urgence allongé pour les CC du Gâtinais, de la Vanne et Pays d'Othe et Yonne Nord, supérieurs à 20 min.

Le contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1. D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;
2. D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3. D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 révisé pour la période 2023-2028.

Vu la délibération du PETER du Nord de l'Yonne en date du 8 juin 2023 portant sur son engagement dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire et le comité de pilotage du 11 septembre 2024 approuvant le projet de Contrat Local de Santé du PETER du Nord de l'Yonne.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

Les signataires engagés dans le contrat :

- L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté,
- Le PETER du Nord de l'Yonne,
- La ville de Joigny,
- La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais,
- La Communauté de Communes du Jovinien,
- La Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe,
- La Communauté de Communes Yonne Nord,
- La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne,
- La ville de Sens,
- L'État,
- Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Le Conseil Départemental de l'Yonne,
- Le Centre Hospitalier de Sens,
- Le Centre Hospitalier de Joigny,
- Le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne,
- La Polyclinique Paul Picquet,

- La Clinique Ker Yonnec,
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord Yonne,
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Centre Yonne,
- La Mutualité Sociale Agricole,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Yonne,
- L'Éducation Nationale.

Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés en tant que de besoin :

- Les établissements médico-sociaux,
- Les 117 communes et leurs Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS),
- Les professionnels de santé,
- Les acteurs de coordination du parcours de soins dont les Maisons de santé Pluriprofessionnelles (MSP), les Centres de Santé, le Dispositif d'Appui à la Coordination de l'Yonne (DAC), les Equipes de Soins Primaires,
- Les associations et acteurs œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap,
- Les associations et acteurs de prévention, dont les acteurs du Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Yonne,
- Les acteurs en charge des publics en situation de précarité, dont les associations caritatives et les bailleurs sociaux,
- Les services de l'Etat,
- Les acteurs œuvrant pour le respect et la préservation de l'environnement, dont ATMO BFC, FREDON, LYMP'ACT, etc.
- Les associations culturelles, de loisirs et sportives.

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Le périmètre du Contrat Local de Santé est celui du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, comprenant 5 EPCI (soit 130 000habitants) : La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, les Communautés de Communes du Jovinien, Yonne Nord, Gâtinais en Bourgogne, Vanne et pays d'Othe.

La liste des EPCI et des communes est la suivante :

EPCI	Communes
Communauté de Communes du Jovinien	Béon
	Brion
	Bussy-en-Othe
	La Celle-Saint-Cyr
	Cézy
	Champlay
	Chamvres
	Cudot
	Joigny
	Looze
	Paroy-sur-Tholon

	Précy-sur-Vrin
	Saint-Aubin-sur-Yonne
	Saint-Julien-du-Sault
	Saint-Loup-d'Ordon
	Saint-Martin-d'Ordon
	Sépeaux-Saint Romain
	Verlin
	Villecien
	Villevallier
Communauté de Communes du Gatinais en Bourgogne	La Belliole
	Brannay
	Bussy-le-Repos
	Chaumot
	Chéroy
	Cornant
	Courtoin
	Dollot
	Domats
	Égriselles-le-Bocage
	Fouchères
	Jouy
	Lixy
	Montacher-Villegardin
	Nailly
	Piffonds
	Saint-Agnan
	Saint-Valérien
	Savigny-sur-Clairis
	Subligny
	Vallery
	Vernoy
	Villebougis
Villeneuve-la-Dondagre	
Villeroy	
Villethierry	
Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe	Arces-Dilo
	Bagneaux
	Bœurs-en-Othe
	Cérilly
	Cerisiers
	Les Clérimois
	Coulours
	Courgenay
	Flacy
	Foissy-sur-Vanne
	Fournaudin
	Lailly
Molinons	

	Pont-sur-Vanne
	La Postolle
	Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes
	Les Sièges
	Les Vallées de la Vanne
	Vaudeurs
	Vaumort
	Villechétive
	Villeneuve-l'Archevêque
Communauté de Communes Yonne Nord	Champigny
	La Chapelle-sur-Oreuse
	Chaumont
	Compigny
	Courlon-sur-Yonne
	Cuy
	Évry
	Gisy-les-Nobles
	Michery
	Pailly
	Plessis-Saint-Jean
	Pont-sur-Yonne
	Saint-Sérotin
	Serbonnes
	Sergines
	Thorigny-sur-Oreuse
	Villeblevin
	Villemanoche
	Villenavotte
	Villeneuve-la-Guyard
Villeperrot	
Perceneige	
Vinneuf	
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	Armeau
	Les Bordes
	Collemiers
	Courtois-sur-Yonne
	Dixmont
	Étigny
	Fontaine-la-Gaillarde
	Gron
	Maillot
	Malay-le-Grand
	Malay-le-Petit
	Marsangy
	Noé
	Paron
	Passy
Rosoy	

	Rousson
	Saint-Clément
	Saint-Denis-lès-Sens
	Saint-Martin-du-Tertre
	Saligny
	Sens
	Soucy
	Véron
	Villeneuve-sur-Yonne
	Villiers-Louis
	Voisins



Ce périmètre est susceptible d'évoluer par voie d'avenant pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes.

Article 3 : les modalités de gouvernance

Un **Comité de Pilotage (COFIL) du CLS** composé des signataires du CLS, qui a pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions.

Il rassemble l'ensemble des signataires.

La présidence est assurée par le président du PETR du Nord de l'Yonne.

Il est préparé par l'équipe d'ingénierie du contrat local de santé, en accord avec l'ARS.

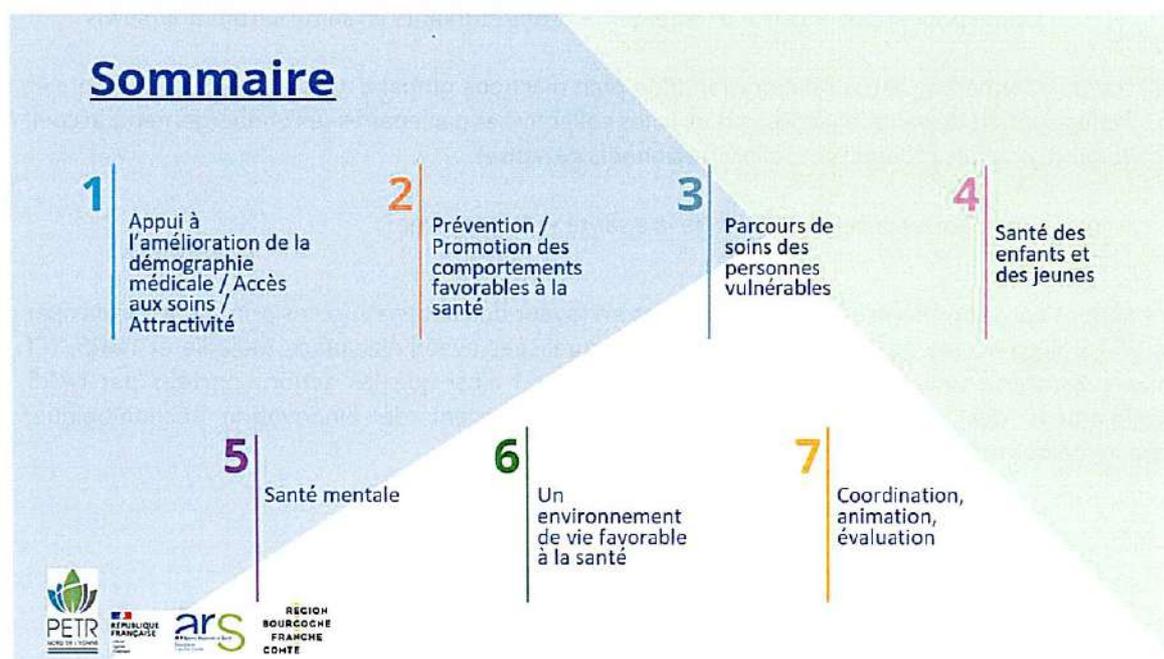
Un **Comité Technique composé des partenaires et porteurs d'actions, l'équipe d'ingénierie du CLS et du Chargé de Mission en Développement Territorial en Santé (CM DTS) de l'agence**, qui a pour missions d'échanger sur la réalisation des actions et de préparer les réunions du COFIL CLS. Ce groupe de travail se réunira au moins une fois par an.

Une **assemblée plénière du CLS** réunira une fois par an les élus, les institutions, les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de santé sur le territoire pour communiquer sur les réalisations du CLS.

Un **Comité de suivi technique** composé de l'équipe d'ingénierie du CLS, de l'ARS, et des directeurs généraux des services de chaque EPCI, a pour missions de préparer la programmation annuelle des actions, de suivre et d'appuyer la réalisation, d'être le relai au sein des collectivités pour le contrat local de santé. ce groupe de travail se réunira une fois par trimestre.

Article 4 : Les axes stratégiques et les actions du contrat

Le Comité de pilotage du CLS en date 11 septembre 2024 a décidé de retenir 7 axes stratégiques pour la déclinaison du contrat :



Axe 1 : Appui à l'amélioration de la démographie médicale/ Accès aux soins/Attractivité

L'axe « Appui à l'amélioration de la démographie médicale/ Accès aux soins/Attractivité » regroupe l'offre de soins de ville et l'offre hospitalière, avec pour objectif la réduction des inégalités d'accès aux soins. La télémédecine et les protocoles de coopérations sont autant de leviers à mobiliser en faveur de l'accès aux soins.

Avec 65,7 % de médecins généralistes âgés de plus de 55 ans, les communautés de communes composant le PER du Nord de l'Yonne doivent poursuivre une politique volontariste d'attractivité du territoire, en misant sur ses atouts pour attirer de nouveaux professionnels.

Avec la présence de deux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Sens, de 8 Centres de Santé dont 3 polyvalents, 4 médicaux et un dentaire, de 4 Equipes de Soins Primaires, le territoire bénéficie de solides outils de coordination. C'est un facteur important d'attractivité pour les jeunes professionnels, en offrant des lieux de stage, un accès à l'innovation organisationnelle (accueil d'infirmière en pratique avancée par exemple) et aux nouvelles technologies (télémédecine) ainsi que la possibilité de travailler en équipes pluridisciplinaires. Ces modes de pratique permettent de répondre aux différentes aspirations des professionnels désirant s'installer sur le territoire, mais également d'améliorer le parcours de soins d'une population dont l'état de santé est marqué par les maladies chroniques, nécessitant une concertation pluriprofessionnelle.

L'offre ambulatoire est complétée par une offre de soins hospitaliers portée par le Groupement Hospitalier de Territoire du Nord Yonne.

Des propositions d'appui au développement ou à la stabilisation de la démographie médicale seront travaillées dans ce CLS :

- Une politique d'attractivité et de fidélisation des professionnels de santé et des étudiants sera menée
- Un travail spécifique pour orienter les jeunes vers les métiers de la santé ainsi qu'une étude pour appuyer l'offre d'hébergement des étudiants en santé seront poursuivis

Ces travaux donneront lieu à l'élaboration d'un plan d'actions global d'attractivité des étudiants et des professionnels de santé co- construit avec les collectivités partenaires (ex : hébergement, accueil individualisé pour les étudiants et les professionnels de santé).

- Un appui au développement de la e santé sera proposée

Ces actions sont complémentaires aux missions en faveur de l'accès aux soins primaires portées par les CPTS Nord Yonne et Centre Yonne et contractualisées avec l'Assurance Maladie et l'ARS, (Cf annexe Synthèse CPTS Nord Yonne et Centre Yonne.) ainsi que les actions portées par l'ARS (déploiement des exercices coordonnés, le développement de l'innovation technologique, attractivité des métiers, etc.).

Axe 2 : Prévention-Promotion des comportements favorables à la santé

Pour faire face à la mortalité prématurée évitable, relativement importante sur le territoire, les membres du COPIL ont fait le choix de travailler sur les comportements favorables à la santé.

Cet axe s'articule avec les parcours de soins prioritaires inscrit au Projet Régional de Santé : Nutrition Santé, Addictions, Précarité-vulnérabilité, Cancer, Maladies cardio-neuro-vasculaires, Diabète et maladies rénales chroniques et santé mentale.

Pour répondre à ces enjeux, le PETR Nord Yonne souhaite mobiliser et coordonner des acteurs engagés dans la prévention afin de programmer des actions collectives durant les campagnes de prévention (Octobre rose, Mars bleu, #Moissantabac...).

Enfin, au regard des indicateurs de prévalence très fort par rapport au diabète une mobilisation spécifique sera enclenchée tant pour mener des actions de prévention primaire que secondaire, en lien avec les projets Alimentaires Territoriaux et les plans climat-air-énergie territorial (PCAET).

Axe 3 : Parcours de soins des personnes vulnérables

L'axe « Autonomie / Vulnérabilité » s'intéresse aux personnes dépendantes, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux personnes en situation de précarité ainsi qu'aux structures d'accueil et d'accompagnement de ces personnes. Il couvre le champ des parcours prioritaires de l'ARS « Personnes âgées », « Handicap » et « Précarité-vulnérabilité ».

En 2020, les habitants du Nord Yonne avaient une part plus élevée de jeunes de moins de 14 ans (19,7% contre 17,7%) et de personnes âgées de 60 à 74 ans (18,5% contre 16,9 au niveau national), avec un indice de vieillissement plus marqué pour la communauté de communes de la Vanne et du pays d'Othe. La part des personnes de 80 ans et plus vivant seul à domicile est plus importante pour la communauté de communes Yonne Nord.

Au niveau socio-économique, la population se caractérise par une part de En 2020, le taux de pauvreté sur le PETR Nord Yonne varie de 9,1 % sur la CC du Gâtinais en Bourgogne à 18,7 % sur la CC du Jovinien. Ces taux sont nettement supérieurs pour 2 intercommunalités sur les 5 que compte le PETR (17,3% et 18,7%) au taux de la France Métropolitaine.

En 2020, la part d'allocataires du RSA au sein du PETR étudié varie de 3,3 % sur la CC du Gâtinais en Bourgogne à 9,1 % sur la CC du Jovinien. Ce taux est supérieur à la France métropolitaine (6,4 %) pour la CA du Grand Sénonais (7,8 %) et la CC du Jovinien (9,1 %).

Plusieurs dispositifs de prévention pour les personnes âgées sont déployés sur le territoire en établissement ou à domicile (en cohérence avec le programme d'action de la Conférence des financeurs). S'adapter aux faibles densités de population, à l'isolement géographique est un enjeu du CLS pour mailler l'ensemble des communautés de communes. L'objectif poursuivi est de contribuer au maintien à domicile.

L'interconnaissance entre les différents secteurs est largement plébiscitée. La formation et l'information utile sont des points importants mis en avant.

Axe 4 : Santé des enfants et des jeunes

L'axe « Enfance / jeunesse » concerne les moins de 25 ans et répond aux orientations du parcours « Périnatalité, jeunes adultes » de l'ARS, ainsi que, de manière transversale, aux axes « Addiction » « Nutrition Santé » et « Santé mentale »

La prévention auprès des jeunes est une priorité pour le territoire avec des problèmes identifiés en fonction de l'âge :

- Création d'un réseau de professionnels autour de la santé des enfants,
- Prévention des conduites addictives chez les adolescents et pré adolescent à travers des actions probantes centrées sur les compétences psychosociales, dans les établissements scolaires et proposées dans le cadre du Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (RRAPPS) par des opérateurs de préventions agréés,
- Accompagnement des jeunes adultes vers l'accès aux droits.

Le Pass' Santé Jeunes reste un dispositif central pour la programmation d'actions de prévention en proximité.

Axe 5 : Santé mentale

Sur la période 2013-2017, le taux standardisé de mortalité par suicide varie de 18,9 pour 100 000 habitants pour la CA du Grand Sénonais à 25,5 pour la CC de la Vanne et du Pays d'Othe. On observe une surmortalité comparativement à la région sur la CA du Grand Sénonais et la CC Yonne Nord.

Sur le territoire, le taux de consommateurs pris en charge pour maladies psychiatriques varie de 32,4 à 44,7 pour 1000 habitants, soit des taux proches du département, de la région et de la France.

Au regard de l'évolution des indicateurs en santé mentale sur le territoire, un axe spécifique a été acté par le Comité de Pilotage du CLS afin de travailler à la fois sur la déstigmatisation, la prévention et le parcours de soins en lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale.

AXE 6 : Un environnement de vie favorable

L'axe « un environnement de vie favorable » traite des facteurs environnementaux sur notre santé. La sensibilisation du grand public à ces enjeux sera au cœur du travail mené dans ce CLS. Dans le cadre du Projet régional santé environnement 4, des actions de sensibilisation autour des maladies vectorielles et de la qualité de l'air extérieur et intérieur seront proposées ainsi qu'une approche unique et intégrée de la santé dans l'ensemble des politiques publiques.

Axe 7 : Animation, coordination, évaluation du CLS

L'axe transversal « Animation du CLS » définit les modalités de mise en œuvre du contrat et de son évaluation. Il met également l'accent sur le besoin de renforcer la communication autour des actions du CLS.

Récapitulatif des fiches actions CLS :

Axes stratégiques	Intitulé de la fiche action	Actions
Axe 1 - Appui à l'amélioration de la démographie médicale/ Accès aux soins/attractivité	1.1 Mener une politique d'attractivité et de fidélisation des professionnels de santé, des étudiants en santé	Accueil des étudiants en santé, accompagnement à l'installation des professionnels de santé.
	1.2 Proposer une offre d'hébergement pour les étudiants en santé	
	1.3 Développer la e santé	Développer l'offre de télé médecine et de télé expertise
	1.4 : Mettre en place une option « métier de la santé » dans les lycées du territoire	Développement dans le cadre de la stratégie d'attractivité des métiers d'une option santé
Axe 2- Prévention- Promotion des comportements favorables à la santé	2.1 : Favoriser des diagnostics précoces en améliorant la participation aux dépistages organisés des cancers	Mettre en place des campagnes de sensibilisation Développer des ambassadeurs dans chaque EPCI
	2.2 : Promouvoir les actions de prévention et favoriser le repérage et le dépistage précoce du diabète	Inscrire et soutenir les collectivités dans une démarche PNNS Développer des actions Nutritime Former des ambassadeurs santé
	2.3 : Prévenir et réduire les conduites addictives du public adulte	Développement de programme probants
	2.4 : Promouvoir l'activité physique et l'activité physique adaptée	Développement et maillage du territoire pour l'activité physique adaptée
Axe 3- Parcours de soins des personnes vulnérables	3.1 Promouvoir les actions de prévention de la perte d'autonomie et accompagner au repérage pour favoriser le maintien à domicile	Une offre de prévention plus lisible pour tous Une formation des élus et acteurs du territoire
	3.2 : Améliorer l'accès aux soins des publics vulnérables	Soutien et réflexion sur une extension de l'espace mobile de santé
Axe 4 - Santé des enfants et des jeunes	4.1 Renforcer l'accompagnement à la maternité et à la périnatalité	Valorisation des AAP des 1000 premiers jours
	4.2 Renforcer les compétences psychosociales des enfants/adolescents et prévenir les conduites addictives.	Soutien à la mise en place des programmes probants visant à prévenir et réduire les conduites addictives.

	4.3 Favoriser l'accès à la santé sexuelle via une accessibilité et une visibilité renforcée du centre de santé sexuelle, du CEGGID et la mobilisation du réseau des sages-femmes du territoire.	Mise en visibilité des dispositifs existants, étude de faisabilité pour un égal accès aux dispositifs de soins et de prévention
	4.4 : Promouvoir la nutrition et l'activité physique auprès des enfants, de leurs familles et des professionnels intervenant auprès des enfants	Développement programme probant prévention de l'obésité infantile Formation des professionnels de santé
Axe 5 - Santé mentale	5.1 : Sensibiliser à la santé mentale	Soutien l'organisation des SISM
	5.2 : Former aux repérages des troubles en santé mentale	Organisation de formation PSSM et Sentinelle
Axe 6- Un environnement de vie favorable	6.1 : Prévenir et lutter contre les maladies vectorielles	Information public et formation des collectivités à la prévention et la lutte contre les maladies vectorielles (moustiques tigres, tiques)
	6.2 : Intégrer l'urbanisme favorable à santé dans les actions des collectivités locales	Lien avec PCAET, plan de renouvellement urbain permettant d'intégrer les mobilités douces
	6.3 : Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur (habitat, monoxyde de carbone) et aux perturbateurs endocriniens	Information de la population sur la pollution de l'air intérieur, intégration dans les politiques publiques de la santé
Axe 7-Coordination, animation et évaluation	7.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé	Piloter le CLS et sa communication Prévenir et promouvoir la santé
	7.2 Evaluer le Contrat Local de Santé	Evaluer les actions et les pratiques mise en place ; mesurer l'efficacité des actions

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

- **Coordination et coopération**

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

- **Plan d'actions partagé**

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

L'ARS s'engage à financer une équipe d'ingénierie du CLS composé a minima d'un ETP à hauteur maximum de 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) et d'un montant plafonné à 60 000 € par an.

Un dialogue de gestion annuel conjoint, avec le conseil régional, la direction de l'équipe projet, permettra de suivre l'avancée du CLS et de mesurer les indicateurs de la part variable du financement de la coordination.

- **Communication et valorisation**

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

Article 6 : La durée et révision du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi du CLS, présentés chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété afin :

- D'intégrer de nouvelles fiches action et/ou de supprimer des fiches actions déclinant les axes stratégiques définis dans l'article 4 : tous les membres du COPIL doivent être d'accord avec la nouvelle programmation du CLS et un accord écrit des membres, non présents à la réunion annuelle du COPIL, est nécessaire. Dans ce cas, le compte rendu du COPIL vaut

avenant au présent contrat. Une présentation pour information pourra être réalisée dans les instances signataires du contrat.

- D'intégrer de nouveaux axes stratégiques/nouvelles orientations stratégiques et/ou de nouveaux partenaires, ainsi que de prolonger la durée du contrat : un avenant doit être rédigé et signé par tous les membres du COPIL.

Article 7 : Le suivi et l'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation devra être prévu conjointement par les signataires du CLS. Les indicateurs de suivi sont précisés dans les fiches actions.

Les objectifs de l'évaluation et les moyens alloués, devront être définis avant la signature du contrat et seront formalisés dans les fiches actions.

- **Le suivi annuel**

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS.

- **L'évaluation finale**

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

Article 8 : Communication et propriété intellectuelle

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelles.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

Article 9 : Résiliation et recours

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

Les signataires

Fait à Joigny, le 21 janvier 2025.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DE BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTÉ

Monsieur Jean Jacques COIPLÉ
Directeur Général



PETR DU NORD DE L'YONNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
JOVINIEN, VILLE DE JOIGNY

Monsieur Nicolas SORET
Président et Maire de Joigny

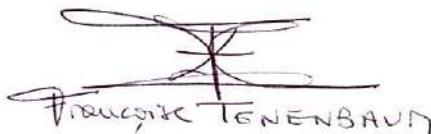


L'ETAT
Pour le Préfet de l'Yonne
Madame Carole DABRIGEON
Sous-préfète de Sens



CONSEIL RÉGIONAL
DE BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTÉ

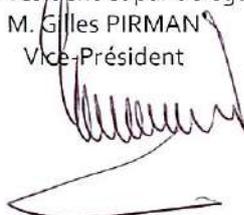
Pour la Présidente,
Monsieur Nicolas SORET
Vice-Président



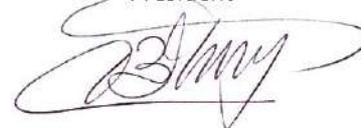
FRANÇOIS TENENBAUM

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
L'YONNE

Pour le Président et par délégation
M. Gilles PIRMAN
Vice-Président

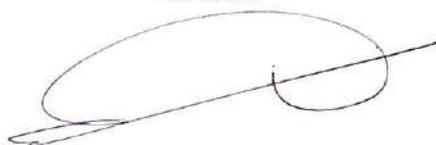


LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU GRAND
SENONAIS,
Monsieur Marc BOTIN
Président



LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU GATINAIS EN
BOURGOGNE

Monsieur Jean-François
CHABOLLE
Président

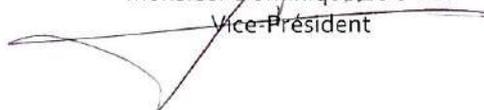


LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
YONNE NORD

Monsieur Thierry SPAHN
Président



LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VANNE ET PAYS D'OTHE
Pour le président
Monsieur Dominique LOUVET
Vice-Président

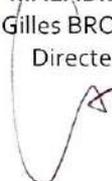


VILLE DE SENS
Paul-Antoine de CARVILLE
1^{er} Vice-Président de la CAGS
Maire de Sens

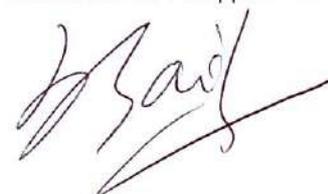


CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE 89

M. Gilles BROSSARD
Directeur



MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE
Pour la Directrice
Monsieur Jean-Philippe BAILLY



CENTRE HOSPITALIER DE SENS
Mme Véronique ROBIN
Directrice



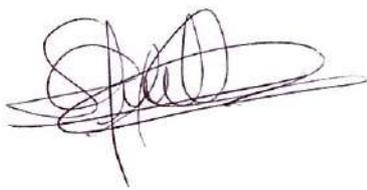
**CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE
DE L'YONNE**
M. Guillaume FAGNOU
Directeur



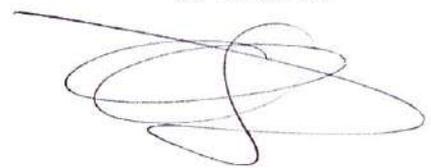
**CENTRE HOSPITALIER DE
JOIGNY**
Mme Véronique ROBIN
Directrice



CPTS DU NORD DE L'YONNE
Pour le Président
Mme Adeline SQUILLARIO



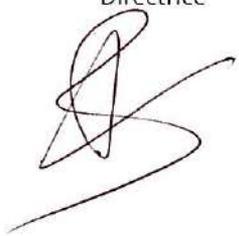
CPTS DU CENTRE DE L'YONNE
Mme Catherine JOCHMANS-
MORAINE et Dr Christophe THIBAUT
Co-Présidents



POLYCLINIQUE PAUL PICQUET
Mme Grazina HADAMIK
Directrice



CLINIQUE KERYONNEC
Mme Céline BARBOSA
Directrice



L'EDUCATION NATIONALE
Pour le Directeur académique
Madame Sophie BOIVIN



Annexes

Annexe 1 : Diagnostic de territoire (document ci-joint)

Annexe 2 : Fiches actions

Annexe 3 : Glossaire

Annexe 4 : Axes prioritaires CPTS Centre Yonne et Nord Yonne

Annexe 2 : Fiches actions

Axe 1 : Appui à l'amélioration de la démographie médicale/ Accès aux soins/ Attractivité	
Fiche action n° 1.1	
Mener une politique d'attractivité et de fidélisation des professionnels de santé et des étudiants en santé	
Motivation de l'action, contexte	<p>Face à la pénurie nationale de professionnels de santé, les élus souhaitent maintenir, attirer et fidéliser les professionnels et étudiants en santé.</p> <p>Le territoire du PETR du Nord de l'Yonne fait face à de nombreuses difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Vieillesse de la population et baisse de la démographie médicale avec une moyenne d'âge des professionnels de santé plus élevée que la moyenne nationale.• Inégalité dans la répartition des soins sur le territoire avec une concentration de l'offre de soins sur deux grands pôles : Sens et Joigny.• Manque de médecins généralistes et spécialistes sur l'ensemble du territoire. <p>En 2023, la densité médicale est de 5 médecins pour 10 000 habitants sur le territoire du PETR avec 65 médecins généralistes recensés sur le territoire du PETR soit un nombre de médecins en baisse, dont 40 ont plus de 55 ans (soit 61.5%).</p> <p>Les conditions d'accueil des étudiants en santé et des professionnels de santé constituent un facteur d'attractivité et de fidélisation, pour une future installation.</p> <p>L'objectif est d'assurer une veille active et un accompagnement proactif. Cette démarche s'inscrit dans les politiques du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (par exemple, la participation au salon d'Utrecht), du Conseil Départemental de l'Yonne et des EPCI/collectivités du PETR du Nord de l'Yonne. Chaque acteur intervient de manière complémentaire pour répondre aux besoins des professionnels de santé arrivant sur le territoire : offre de logement lié à un exercice, écoles, crèches, soutien au conjoint, recherche de locaux professionnels...</p> <p>Le territoire du PETR du Nord de l'Yonne mise sur ses atouts pour être attractif. Cela passe par la valorisation des structures existantes, comme les exercices coordonnés en activité (MSP, CMS, ESP), les établissements de santé, ainsi que les CPTS Nord Yonne et Centre Yonne.</p>
Objectif de l'action	<p>✓ Accompagner et fidéliser les professionnels et étudiants en santé sur le territoire en vue d'une installation.</p>

Description du projet

Pour les professionnels de santé :

- Valoriser le territoire et communiquer à l'appui des outils portant sur l'identité du Nord de l'Yonne.
- Construire, formaliser et communiquer une offre d'accompagnement personnalisée (logement, mobilité, accès aux services, emploi du conjoint, garde d'enfant, bourses d'installation, etc...) dans chaque collectivité.
- Editer un livret d'accueil sur le territoire à l'attention des professionnels de santé.
- Valoriser les initiatives locales de structures médicales et d'exercices coordonnés.

Pour les étudiants en santé :

- Faire connaître les différents lieux de stages auprès des instituts de formations et les offres d'hébergement associées
- Promouvoir le territoire lors des salons, séminaires à destination des professionnels et étudiants en santé.
- Organiser un temps de rencontre convivial a minima deux fois par an pour les étudiants en santé et aux stagiaires associés, en formation sur le territoire.
- Construire, formaliser et communiquer une offre d'accompagnement personnalisée (logement, mobilité, accès aux services, emploi du conjoint, garde d'enfant, bourses d'études, bourses d'installation, etc ...) pour chaque collectivité.
- Editer un livret d'accueil sur le territoire pour les étudiants en santé.
- Soutenir les actions des CPTS pour le développement du statut de MSU par la mobilisation des collectivités
- Soutenir le projet de la CPTS ASSNY dans la mise en place d'un stage interdisciplinaire

Porteur de l'action :

Equipe ingénierie CLS, Conseil Départemental de l'Yonne

Partenaires, acteurs à mobiliser :

CPTS Nord Yonne et Centre Yonne, Professionnels de santé, Elus, Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, Conseil Départemental de l'Yonne, CPAM, GHT Nord Yonne, Centre Hospitalier Spécialisé, Collège Bourguignon des Généralistes Enseignants, Conseil Départemental de l'Ordre (médecins, dentistes, infirmiers, MK), URPS, Association d'étudiants en santé, Instituts de formation, Ecoles des métiers de la santé, Agence d'Attractivité Sens Intense, Office de tourisme du Jovinien, Collectivités et ARS.

	<p>Population bénéficiaire : Etudiants en santé sur le territoire, Stagiaires en santé, Stagiaires associés et Professionnels de santé.</p> <p>Territoire concerné : PETR du Nord de l'Yonne</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Installation de nouveaux professionnels de santé ✓ Augmentation du nombre d'étudiants en santé dans le territoire.
Calendrier prévisionnel	<p>Durée du CLS</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2024/2025 : Production d'outils et supports de communication - 2025/2028 : Diffusion et actualisation
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet : selon les projets développés • Taux d'intervention ARS : • Cofinancements : Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations de professionnels de santé sur le territoire • Nombre d'aides à l'installation attribuées • Nombre d'internes en médecine accueillis/ Nombre d'internes présents sur le territoire • Nombre d'étudiants issus du territoire PETR • Nombre d'étudiants en santé en stage sur le territoire • Nombre de bourses d'études attribuées • Nombre de nouveaux MSU sur le territoire <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Collectivités - ARS – CPAM- Conseil Départemental de l'Yonne</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS et Mission santé du CD89</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Améliorer l'accès aux soins dans les territoires fragiles</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique : Attractivité des métiers de la santé – Lutte contre les déserts médicaux – Formation des professionnels de santé</p>

Axe 1 : Appui à l'amélioration de la démographie médicale/ Accès aux soins/Attractivité

Fiche action n° 1.2

Proposer une offre d'hébergement pour les étudiants en santé

Motivation de l'action, contexte	<p>À Sens, un site d'hébergement au centre hospitalier est disponible pour les internes, partagé avec les stagiaires associés. À Joigny, une maison des internes peut accueillir jusqu'à 6 étudiants.</p> <p>Les étudiants en santé de l'IFMS, les internes et externes en médecine générale et les stagiaires étudiants en santé (MK, sage-femmes, orthophonistes, dentistes...) ne bénéficient pas d'une offre d'hébergement dédiée.</p> <p>Aujourd'hui, le territoire dispose de 12 maitres de stage situés à Sens, Paron, Véron, Saint Clément, Soucy et Joigny.</p> <p>Offrir un hébergement répondant aux contraintes des étudiants en santé est un vecteur facilitant pour la réalisation de stage en territoire.</p> <p>Le CLS réserve une attention particulière dans le cadre de cette dynamique locale de coordination des acteurs de santé avec l'accueil de nouveaux professionnels de santé, notamment des internes en médecine et autres stagiaires en santé. Il les accompagne dans la recherche de logement à chaque nouvelle session de stage. Mais l'offre sur le territoire reste incomplète, obligeant à répondre dans l'urgence.</p> <p>Un lieu de vie et d'accueil propice aux études et offrant des conditions matérielles attractives à un coût modéré viendrait utilement compléter cette offre.</p> <p>Par ailleurs, l'identification des lieux d'hébergement associés aux lieux de stage permettrait de les valoriser, notamment auprès des associations d'étudiants.</p>
Objectifs de l'action	<p>✓ Développer l'offre d'hébergement pour l'ensemble des étudiants en santé venant en formation ou en stage</p>
Description du projet	<p>Répondre aux besoins de logement des étudiants sur des durées de stage variables :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cartographier les lieux d'hébergement en complétant les outils existants et communiquer sur ces-derniers disponibles aux étudiants en santé et à proximité des lieux d'exercices s

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les étudiants dans leur recherche de logement par une mise en relation avec les opérateurs du secteur. • Etudier l'opportunité d'une maison pour les étudiants. <p>Porteur de l'action : PETR du Nord de l'Yonne/ EPCI</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Conseil Départemental de l'Yonne – Conseil Régional – Préfecture- CBGE</p> <p>Population bénéficiaire : Tous les étudiants en santé sur le territoire du CLS</p> <p>Territoire concerné : PETR du Nord de l'Yonne</p>
Résultats attendus	✓ Favoriser la réalisation de stage en territoire.
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon les projets développés • Taux d'intervention ARS : Selon les projets développés • Cofinancements
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'internes en médecine accueillis • Nombre d'étudiants d'autres disciplines accueillis • Nombre d'offres de logements disponibles/proposées • Nombre d'étudiants en santé accompagnés <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Equipe ingénierie CLS</p> <p>Responsable du suivi : Equipe d'Ingénierie CLS PETR, Mission Santé CD89</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Améliorer l'accès aux soins dans les territoires fragiles</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique : Attractivité des métiers de la santé – Lutte contre les déserts médicaux – Formation des professionnels de santé</p>

Axe 1 : Appui à l'amélioration de la démographie médicale/ Accès aux soins/Attractivité

Fiche action n° 1.3 Développement de la e-santé

Motivation de l'action, contexte	<p>La démographie médicale est particulièrement dégradée dans le nord de l'Yonne avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un taux d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) médecins généralistes en 2021 : de 0,9 consultations à 3,2 : indicateurs inférieurs aux niveaux régional (3,6) et national (3,8) • Des disparités de densité de professionnels de santé : CC du Gâtinais en Bourgogne présentant globalement des densités plus faibles <p>Le système de santé français se modernise et les techniques de communication évoluent. Le déploiement de la e-santé permet une prise en charge répondant à un besoin de santé, en favorisant l'accès aux soins sans pour autant se substituer aux pratiques médicales traditionnelles.</p> <p>Le déploiement de la e-santé contribue à l'accès aux soins en territoire et fluidifie les parcours de soins à l'appui de la télé consultation, la télé expertise et l'organisation des parcours de soins.</p> <p>Par ailleurs, il crée un environnement professionnel opérant pour les nouveaux professionnels et permet de renforcer les synergies locales entre les différentes structures/ praticiens.</p> <p>Différentes solutions sont actuellement déployées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En médecine générale, des solutions de télé consultations, assistées ou non assistées, portées par des CDS, CPTS, ou encore officines. • En télé expertise, les spécialités proposées sont la dermatologie, la rhumatologie, l'endocrinologie, neurologie et cardiologie.
Objectifs de l'action	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'accès aux soins de premier et de second recours ✓ Proposer une solution aux problématiques de démographie médicale <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir une offre de téléconsultation sur les territoires fragilisés en partenariat avec les professionnels de santé du territoire et les élus locaux ✓ Accompagner l'accès à la télé expertise
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la télémédecine auprès des professionnels de santé du territoire par des réunions d'informations. • Communiquer auprès des professionnels et des structures sanitaires et médico-sociales sur les appels à projet. • S'appuyer sur les CPTS pour faciliter l'accès aux soins de proximité par la mise en œuvre de téléconsultations.

	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les CPTS dans les campagnes de communication auprès des territoires. <p>Porteurs de l'action : ARS, Grades, CPTS Nord Yonne, CPTS Centre Yonne</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CPTS Nord Yonne, CPTS Centre Yonne, Grades, CPAM, DAC, ARS</p> <p>Population bénéficiaire : Population générale</p> <p>Territoire concerné : PETR Nord Yonne</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation du recours à la télé expertise ✓ Couverture complémentaire du territoire en solution de télé médecine ✓ Développement d'e-ticss
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Estimation du montant prévisionnel global du projet Taux d'intervention ARS : Financement du Grades, Financement AAP ARS Cofinancements : Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté (financement du Grades)
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de médecins inscrits par une solution de télé-expertise sur le territoire Nombre de parcours e-ticss déployés <p>Fréquence de mesure : Annuelle Source : ARS , Grades , CPTS Nord Yonne , CPTS Centre Yonne Responsable du suivi : ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Améliorer l'accès aux soins dans les territoires fragiles</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique : Attractivité des métiers de la santé, lutte contre les déserts médicaux, formation des professionnels de santé</p>

Axe 1 : Appui à l'amélioration de la démographie médicale/ Accès aux soins/Attractivité

Fiche action 1.4

Mettre en place une option « métier de la santé » dans les lycées du territoire

Motivation de l'action, contexte

Éléments de démographie des métiers de la santé du Nord de l'Yonne :

- Densité de médecins généralistes : 5.4 pour 10 000 habitants contre 8.3 au niveau national
- Densité d'infirmiers : 13 .7 pour 10 000 habitants contre 15.4 au niveau national
- Densité de masseurs kinésithérapeutes : 5.1 pour 10 000 habitants contre 12 au niveau national
- Densité des chirurgiens-dentistes : 2.7 pour 10 000 habitants contre 5.5 au niveau national
- Densité des orthophonistes : 16.8 pour 10 000 habitants contre 32.6 au niveau national
- Densité des sage-femmes : 1.2 pour 10 000 habitants contre 2.3 au niveau national

Les médecins généralistes sont vieillissants : 65,7% d'entre eux ont 55ans et plus.

Les autres professionnels présents dans le territoire : 2 pédiatres, 8 ophtalmologistes, 13 psychiatres (en lien avec la clinique Ker Yonne), 8 cardiologues et 3 gynécologues

De plus, le territoire dispose de 38 pharmacies pour 130 000 habitants.

Descriptif de l'action :

Créer une option « métiers de la santé », dès la seconde, à partir de la rentrée 2025-2026 dans les lycées de Sens et Joigny et a minima un lycée.

S'appuyer sur les expérimentations suivantes :

- Pilotage au lycée Jacques Amiot à Auxerre d'une classe de terminale avec une spécialité de préparation à la première année de médecine avec des professeurs agréés. Si cette année est une réussite le dispositif pourrait prétendre à s'étendre sur la classe de première.
- Expérimentation dans le département du Lot d'une spécialité de la classe de la seconde à la terminale.

Le contenu de l'option consiste en :

- 3 heures hebdomadaires,
- Renfort en sciences orientation santé (SVT, Physique-Chimie),
- Interventions de professionnels de la santé et d'étudiants en santé

	<p>(découverte des métiers),</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coaching scolaire (aide à l'organisation du travail, gestion du stress, conseils hygiène de vie et nutrition-santé, relaxation ...), • Sorties découvertes du monde de la santé et participation aux événements santé du territoire (conférences, forums, salons, congrès, sessions d'accueils d'étudiants en santé...), • Stage auprès de professionnels de santé et établissements sanitaires et/ou médico-sociaux du territoire (5 jours par an pendant les périodes de vacances)
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>✓ Sensibiliser et accompagner les lycéens de l'Yonne vers les métiers de la santé</p>
<p>Description du projet</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- Présentation du projet au DASEN le 10 Juillet 2024 (DT ARS et présidents et vice-présidents CTS voire préfet) dans le cadre de l'action 3 du CTS : « <i>Action de promotion des métiers du secteur médico-social auprès des collèges et lycées</i> » 2- Démarchage des proviseurs des lycées du département par les CMD DTS en lien avec le CTS, les élus du territoire et les CPTS (à définir pour chaque territoire de santé) : <ol style="list-style-type: none"> a. Courrier de présentation de la démarche signé d'un maximum de partenaires et envoyé aux proviseurs b. Rencontres avec les proviseurs <p>→ Août - Septembre 2024</p> 3- Construction de l'offre de formation en lien avec les lycées, les chargés de mission du CTS, les AS, la DT89 et les CPTS (à définir en fonction des territoires) <p>→ Octobre 2024 – Mars 2025</p> 4- Validation et promotion de l'option auprès des lycéens à partir de la seconde en lien avec la promotion de la PASS et des bourses départementales et nationales <p>→ Mars – Mai 2025</p> 5- Mise en œuvre de l'option « métier de la santé » dans les lycées volontaires du département de l'Yonne à la rentrée 2025-2026 6- Suivi de cohorte <p>Porteurs de l'action : DT 89 ARS, CTS Yonne, Education Nationale</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CPTS, collectivités (CLS), CD89, Conseil Régional, Ordres et URPS, Préfecture, établissements sanitaires et médico-sociaux, centres de formations, universités, IFMS</p>

	<p>Population bénéficiaire : Lycéens de l'Yonne</p> <p>Territoire concerné : PETR du Nord de l'Yonne</p>
Résultats attendus	✓ Augmentation du nombre d'étudiants engagés dans des formations santé post-bac dans l'Yonne
Calendrier prévisionnel	2024-2025
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet : 10 000€ par lycée soit 20 000€ • Taux d'intervention ARS : 90% (via attractivité des métiers les CNR) • Cofinancements : Conseil Régional, Conseil Départemental
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lycées partenaires • Nombre de lycéens inscrits • Nombre de bacheliers du département inscrit dans des formations « métiers de la santé » après le bac <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Education Nationale</p> <p>Responsable du suivi : Chargé de mission CTS, DT8g</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Améliorer l'accès aux soins dans les territoires fragiles</p> <p>Lien parcours : -</p> <p>Autre plan/programme/politique : Attractivité des métiers de la santé – Lutte contre les déserts médicaux – Formation des professionnels de santé, France ruralité, Politique prioritaire du gouvernement (PPG), schéma départemental de l'amélioration des services au public (SDAASP)</p>

AXE 2 : Prévention/Promotion des comportements favorables à la santé

Fiche action n° 2.1

Favoriser des diagnostics précoces en améliorant la participation aux dépistages organisés des cancers

Motivation de l'action, contexte	<p>Le dépistage organisé des cancers a pour objectif principal de diagnostiquer les cancers à un stade précoce où les traitements sont plus susceptibles d'être efficaces. Trois types de dépistages organisés sont mis en place au niveau national : Cancer du sein, Cancer colorectal et Cancer du col de l'utérus.</p> <p>Malgré de nombreuses campagnes de promotion des différents dépistages, le taux de participation reste insuffisant.</p> <p>Concernant le cancer du sein, le PETR atteint un taux de dépistage de 58,8 % (France : 59,9 %). Pour le cancer colorectal, le taux reste bas, inférieur à 25 %. Pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, la participation des femmes de 15 à 74 ans en 2019 est inférieure au taux national (39,8 %) pour les 5 EPCI.</p> <p>Lors du précédent CLS, les nombreuses campagnes de prévention ont mobilisé de plus en plus d'habitants. Elles ont également fédéré de nombreux partenaires, notamment lors d'Octobre Rose.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">✓ Développer des comportements favorables à la santé pour les habitants✓ Construire un réseau d'ambassadeurs santé✓ Augmenter le taux d'adhésion aux dépistages des cancers (col de l'utérus, sein, colorectal)
Description du projet	<p><u>Campagne de sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Organiser sur chaque EPCI une sensibilisation aux dépistages, notamment à l'occasion des campagnes nationales• Promouvoir le dépistage individuel• Identifier un binôme administratif/élu référent santé dans chaque EPCI. <p><u>Développer les ambassadeurs « santé » dans chaque EPCI :</u></p> <p>Le rôle est de promouvoir, dans leur environnement proche, les démarches de prévention santé et les comportements favorables à la santé.</p> <p>Former des personnes relais (ambassadeurs) intervenant auprès des habitants avec un rôle de médiation sociale.</p> <p>Les personnes relais assurent un soutien de proximité pour favoriser l'accès aux droits et permettent aux habitants de mieux vivre dans leur commune. Ils jouent un rôle de médiateurs sociaux et diminuent les freins à l'accès aux soins (langues, cultures, mobilité..) Ils repèrent également les besoins non satisfaits et les font remonter aux institutions.</p> <p><u>La démarche :</u></p> <p>1 - Identifier des ambassadeurs santé pour chaque territoire</p> <p>Les ambassadeurs santé peuvent être des membres d'association de</p>

	<p>quartier, des professionnels de proximité, des élus de proximité.</p> <p>2 - Accompagner les ambassadeurs dans la démarche de promotion de la santé (Formation –sensibilisation) et de priorisation des actions en lien avec les besoins et attendus de la population visée.</p> <p>La formation des ambassadeurs santé pourra être assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CRCDC pour le volet dépistage du cancer • La CPAM par le service Prévention et service Accompagnement Social (transversalité des droits). • Le centre d'examen de santé de l'Assurance Maladie pour l'accès aux droits • Les professionnels de santé via les Maisons de Santé Pluri professionnelles et les Communautés Professionnelles de Territoire (volet Prévention) • Le GHT Nord Yonne <p>Les dispositifs d'appui à la mobilité mis en place par les collectivités pourront être déployés via les réseaux d'ambassadeurs.</p> <p>3 - Communiquer régulièrement avec les ambassadeurs santé sur les événements en santé. (Octobre Rose, Mars Bleu, dry January, #moissantabac)</p> <p>4 - Animer le réseau territorial des ambassadeurs</p> <p>Porteur de l'action : Equipe ingénierie du CLS, CRCDC, CPAM</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CRCDC , Tabagir, Opérateurs de prévention, Service Prévention et Centre d'examen de santé de la CPAM, CCAS, référent politique de la ville, association aide alimentaire, UTS Jovinien et Sénonais, CPTS Nord Yonne et Centre Yonne, etc.</p> <p>Population bénéficiaire : Population générale Attention particulière pour les personnes éloignées du soin et/ou précaires</p> <p>Territoire concerné : PETR du Nord de l'Yonne</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser les habitants autour des questions de prévention, de promotion de la santé et de permettre le développement des comportements favorables à la santé
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet • Taux d'intervention ARS : Via le CPOM des partenaires • Ambassadeur santé : enveloppe animation de 2500€/an

	<ul style="list-style-type: none"> • Cofinancements : CPAM
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formation ambassadeurs - Nombre d'ambassadeurs formés par EPCI - Nombre de rencontre entre ambassadeurs : échange des pratiques - Nombre d'actions de prévention / promotion de la santé réalisée par les ambassadeurs - Nombre de personnes mobilisées par les ambassadeurs/an - Nombre de journée de sensibilisation par territoire <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Equipe ingénierie CLS et partenaires des formations (opérateurs)</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : : cancer, nutrition</p> <p>Lien parcours : Parcours Addiction</p> <p>Autre plan/programme/politique : Politique de la Ville</p>

AXE 2 : Prévention/Promotion des comportements favorables à la santé

Fiche action n° 2.2

Promouvoir les actions de prévention en nutrition et favoriser le repérage et le dépistage précoce du diabète

Motivation de l'action, contexte	<p>Le dépistage du diabète est un enjeu majeur de santé publique au regard des effets dramatiques qu'une prise en charge tardive peut avoir sur la santé.</p> <p>Le diabète de type 2 est le plus fréquent (plus de 90%) et en forte progression dans le monde entier. Cette progression est liée à l'évolution des modes de vie, surtout l'alimentation et l'activité physique. Le diabète type 2 est largement accessible à la prévention.</p> <p>En France, en 2019, près de 4 millions de personnes sont identifiées comme diabétiques par l'assurance maladie.</p> <p>Sur notre territoire, cela concerne 6,4% à 7% de la population du PETR. Ce qui est significativement supérieur aux 5,8% de la population nationale.</p> <p>Il reste l'une des pathologies les plus fréquentes sur le territoire du PETR avec un taux de nouvelles admissions en ALD pour diabète significativement plus élevé pour la CAGS, CC jovinien, CC YN et très significativement plus élevé pour CC VPO (478,8 pour 100 000 personnes / Yonne=378,7 pour 100 000 personnes).</p> <p>Le territoire dispose de ressources et programmes : infirmières ASALEE, programme autorisé éducation thérapeutique du CH de Sens et du Centre d'Examen de Santé de la CPAM, actions de sensibilisation d'ambassadeurs "santé", thématique diabète portée par la CPAM à Sens, des actions de santé publique portée entre autres par la MSP des Champs plaisants.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">✓ Inscrire la population dans une démarche de dépistage et de prévention des risques de maladies.✓ Développer les actions relatives à la nutrition et à l'activité physique.
Description du projet	<p>Favoriser un comportement favorable à la santé :</p> <p>1- Prévention primaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Inscrire les collectivités dans une démarche PNNS avec une adhésion à la charte (action nutrition et activité physique) en lien avec la fiche action 2.4• Soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de la charte PNNS• Actions Nutritime par EPCI <p>2- Prévention secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Action de dépistage : développement avec les professionnels de santé ou exercices coordonnés d'actions de dépistage sur l'ensemble du territoire• Développer des ambassadeurs santé dans chaque EPCI/ « Aller vers » :<ul style="list-style-type: none">- Identifier des ambassadeurs santé :Les ambassadeurs santé peuvent être des membres

	<p>d'association de quartier, des professionnels de proximité, des élus de proximité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les ambassadeurs dans la démarche de promotion de la santé (Formation – sensibilisation) et de priorisation des actions en lien avec les besoins et attendus de la population visée. - La formation des ambassadeurs santé pourra être assurée par l'association des diabétiques de l'Yonne, le GHT, le Centre d'Examen de santé de la CPAM ou toutes personnes ressources. - Animer le réseau territorial des ambassadeurs <p>Porteur de l'action : Equipe ingénierie du CLS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Association des Diabétiques de l'Yonne, Promotion Santé, Service Prévention et Centre d'examen de santé de la CPAM, CCAS, référent politique de la ville, association aide alimentaire, UTS Jovinien et Sénonais, professionnels de santé du territoire, CDOS</p> <p>Population bénéficiaire : Toutes personnes éloignées du soin et/ou précaires, population générale</p> <p>Territoire concerné : PETR du Nord de l'Yonne</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire la prévalence du diabète par l'acculturation aux comportements favorables à la santé ✓ Dépister précocement le diabète
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet • Taux d'intervention ARS : Via CPOM des partenaires • Cofinancements : CPAM
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formation d'ambassadeurs • Nombre d'ambassadeurs formés par EPCI • Nombre de rencontre entre ambassadeurs : échange des pratiques • Nombre d'actions de prévention / promotion de la santé réalisée par les ambassadeurs • Nombre de personnes mobilisées par les ambassadeurs/an • Nombre de journée de sensibilisation par territoire • Nombre de charte PNNS signée • Nombre de programme et ateliers par les partenaires RRAPPS <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : Equipe ingénierie CLS et partenaires des formations (opérateurs) Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Nutrition Santé, Diabète et maladie rénale</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique : Contrat de ville</p>

AXE 2 : Prévention/Promotion des comportements favorables à la santé

Fiche action n° 2.3

Prévenir et réduire les conduites addictives auprès de tous publics

Motivation de l'action, contexte	<p>Les addictions en France comme en Europe et dans le reste du monde, constituent un enjeu majeur de santé publique aux répercussions multiples, qu'elles soient sanitaires, médicales ou sociales.</p> <p>La consommation de substances psychoactives est responsable en France de plus de 100 000 décès évitables par accidents et par maladies, dont près de 40 000 par cancers.</p> <p>Les conduites addictives sont impliquées dans environ 30 % des cas de "mortalité prématurée" avant l'âge de 65 ans.</p> <p>Des campagnes nationales coordonnées par Santé Publique France en partenariat avec l'assurance maladie, sont chaque années mises en place pour sensibiliser la population.</p> <p>Sur notre territoire, de nombreux dispositifs d'addictologie sont disponibles. Addictions France gère trois antennes du CSAPA, deux consultations en addictologie à Sens et Joigny, ainsi qu'un CJC à Sens. Des actions spécifiques sont également mises en place dans les établissements scolaires, notamment le groupe « Ressources » à Joigny et Migennes, ainsi que des CJA/Points contact CJC sur les secteurs de Sens et Joigny.</p>
Objectif de l'action	<p>✓ Prévenir et réduire les comportements addictifs</p>
Description du projet	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir et soutenir les actions de sensibilisation de la population des campagnes nationales #Moissanstabc portées la Santé Publique France et l'Assurance Maladie et #DryJanuary• Lieux de santé sans tabac : identification des lieux.• Espace sans tabac : développement des espaces <p>Porteur de l'action : Equipe ingénierie CLS en lien avec les partenaires identifiés.</p> <ul style="list-style-type: none">• Proposer des permanences Addictions France de manière à mailler l'ensemble du territoire. <p>Projet en cours à Cheroy. Autres lieux à envisager avec Addictions France en fonction des besoins</p> <p>Porteur de l'action : Addictions France</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Addictions France, Tab'Agir, Service de Santé Publique (CH sens), MFB, Femasco, PS, MDA, avenir santé, collectivités territoriales, la ligue, ARS, Clinique Ker Yonnec</p>

	<p>Population bénéficiaire : Jeunes, familles, population générale, PS</p> <p>Territoire concerné : PETR Nord Yonne</p>
Résultats attendus	<p>✓ Accompagnement de la population à la prévention et la réduction des addictions.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Durée du CLS</p>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet • Taux d'intervention ARS : Via les CPOM des partenaires • Cofinancements
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre actions réalisées • Nombre d'Espace Sans Tabac nouvellement identifiés • Nombre de permanence nouvellement installées <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Addictions France, Tab'Agir</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Renforcer les dispositifs de prévention promotion de la santé et leur territorialisation</p> <p>Lien parcours : Addictions</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 2 : Prévention/Promotion des comportements favorables à la santé

Fiche action n° 2.4

Promouvoir l'activité physique et l'activité physique adaptée

Motivation de l'action, contexte	<p>Aujourd'hui, l'inactivité physique et les comportements sédentaires sont reconnus comme facteurs de risque majeur pour la santé mais aussi comme une cause de mortalité évitable. L'activité physique est considérée comme thérapeutique dans certaines maladies (diabète, obésité, dépression, accidents vasculaires, cancers, etc.), comme bénéfique dans les maladies neurodégénératives, et d'autres pathologies ou type de troubles.</p> <p>L'activité physique adaptée (APA) peut être prescrite par les médecins mais n'est pour le moment pas toujours remboursée.</p> <p>Sur notre territoire, des structures de promotion de l'activité physique existent telles que le CDOS 89 qui porte la Maison Sport Santé en proposant une offre d'activité adaptée de proximité et en s'appuyant sur la mise en réseau d'acteurs pluriprofessionnels et de clubs sportifs.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">✓ Mailler le territoire avec des actions Sport Santé sur en lien avec le CDOS✓ Promouvoir le sport sur ordonnance (du prescripteur au pratiquant) en lien avec les professionnels de santé✓ Développer un environnement favorable au Sport Santé
Description du projet	<p>Développement de l'activité physique adaptée :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Consolider et développer l'offre et des actions Sport Santé en lien avec le CDOS en maillant le territoire en ayant pour objectif d'une activité par EPCI.2. Mobiliser les collectivités territoriales pour une mise à disposition des équipements nécessaires aux ateliers sportifs.3. Relayer une communication locale pour une mobilisation de la population.4. Apporter un éventuel soutien financier complémentaire aux clubs sportifs engagés dans la démarche. <p>Porteurs de l'action : CDOS, Services des sports des collectivités (ou élus référents), Equipe ingénierie CLS, MFB</p> <p>Développement du dispositif Pass sport forme :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Intégration des clubs sportifs dans le dispositif2. Mobilisation d'un professionnel formé à l'APA3. Réflexion sur compensation financière sécurisant les clubs sportifs avec l'appui des collectivités territoriales <p>Porteurs de l'action : CDOS, Services des sports des collectivités (ou élus référents), Equipe ingénierie CLS</p>

	<p><u>Développer un environnement favorable au sport santé en lien avec les PAT et les opérations de renouvellement urbain</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mobilité douce et aménagement urbain (en proximité des écoles) 2. Signalétique favorable au sport santé (piste cyclable) 3. Accès aux pratiques sportives autonomes 4. Déplacements facilités pour les personnes âgées (bancs). <p><u>Porteurs de l'action :</u> DGS et services dédiés des collectivités</p> <p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser :</u> Associations sportives, Collectivités locales, Etablissements de santé, CPTS, MSP, Clinique Ker Yonnec</p> <p><u>Population bénéficiaire :</u> Population générale, personnes atteintes de pathologies chroniques</p> <p><u>Territoire concerné :</u> PETR du Nord de l'Yonne</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposition d'ateliers d'activité physique adaptée à terme pour chaque EPCI ✓ Développement de créneaux sport santé sur l'ensemble du territoire en lien avec le CDOS et les professionnels de santé ✓ Aménagement des espaces de vie favorable aux mobilités
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Durée du CLS</p>
<p>Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet • Taux d'intervention ARS : Via CPOM opérateurs RRAPPS, Financements pour deux ateliers complémentaires activité physique adaptée : 2000€/an • Cofinancements : Collectivités locales
<p>Indicateurs</p>	<p><u>Description :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de créneaux sport santé • Nombre de patients bénéficiaires • Nombre d'associations sportives avec un animateur formé en sport adapté <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : CDOS, Maison sport santé, collectivités territoriales.</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>

Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

Priorités stratégiques PRS :

- Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive
- Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée à des fins thérapeutiques
- Contribuer à développer l'activité physique et sportive sur prescription et le dispositif PASS

Lien parcours : jeunes, diabète, maladie cardio vasculaire, Personnes âgées

Autre plan/programme/politique : Stratégie nationale Sport santé, programme national de l'alimentation et de la nutrition (dont le PNNS et le programme nationale de l'alimentation), PAT

AXE 3 : Parcours de soins des personnes vulnérables

Fiche action n° 3.1

Promouvoir les actions de prévention de la perte d'autonomie et accompagner au repérage pour favoriser le maintien à domicile

Motivation de l'action, contexte	<p>En 2021, en France, 7,3 % des personnes âgées de 60 ans et plus connaissent une perte d'autonomie à domicile. Ce chiffre augmente en raison du vieillissement de la population, une tendance qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2040.</p> <p>Dans le PETR Nord Yonne, 47,9 % des personnes de 80 ans et plus vivent seules. Sur ce territoire, aucune résidence autonomie n'est disponible, bien que des résidences services soient présentes.</p> <p>Des disparités démographiques existent entre les cinq Communautés de Communes : la proportion de personnes de 80 ans et plus vivant seules à domicile est plus faible sur la CC du Gâtinais (43,8 %) et la CC de la Vanne et du Pays d'Othe (44 %), des valeurs inférieures à la moyenne nationale de 48,6 % en 2020.</p> <p>Concernant les services de soins, le taux d'équipement en SSIAD-SPASAD dans le département est moyen, mais aucun SPASAD (service polyvalent d'aide et de soins à domicile) n'est présent dans le Nord Yonne. Par ailleurs, le nombre de places en établissements pour personnes âgées est de 155,5 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus au niveau départemental, contre 128,5 places pour le Nord Yonne, une capacité légèrement supérieure à la moyenne nationale de 122,4 places.</p> <p>Le territoire du CLS bénéficie d'une offre dense et diversifiée en établissements et services médico-sociaux. Les initiatives en faveur de l'inclusion et du maintien de l'autonomie y sont également bien développées.</p> <p>Cependant, les dispositifs destinés aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie restent encore méconnus ou peu accessibles pour une partie de la population. Les élus et les services des collectivités, souvent perçus comme les premiers interlocuteurs, jouent un rôle clé dans l'identification et le soutien des personnes fragilisées.</p> <p>Le DAC (Dispositif d'appui à la coordination) agit comme un guichet unique, permettant aux professionnels et aux usagers de coordonner les parcours de santé pour les patients confrontés à des situations complexes d'accès aux soins et aux services médico-sociaux.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">✓ Lutter contre l'isolement social des personnes âgées, des aidants familiaux✓ Soutenir la politique de maintien à domicile✓ Renforcer la visibilité des dispositifs d'accompagnement et de coordination pour les personnes en perte d'autonomie (Personnes âgées et personnes en situation de handicap : un enjeu de communication, repérage et orientation).

Description du projet	<p>Action en faveur du maintien de l'autonomie et lutte contre l'isolement social</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire le relai pour la mise en place d'ateliers de la Mutualité Française Bourguignonne (MFB) : Bien vieillir, Ateliers Bons Jours, et réduire les difficultés de s'implanter dans les territoires ruraux du NY (MSP, MFS, collectivités, clubs...) 2. Mailler l'ensemble du territoire des ateliers proposés par la MFB en appuyant sur le développement des actions dans les zones non couvertes (communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne et Vanne et pays d'Othe) 3. Communiquer et soutenir le déploiement des actions de prévention mises en place par les différents opérateurs (actions Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, CPTS, MFB, Collectivités, Réseaux associatifs) <p>Porteurs de l'action : MFB, Equipe ingénierie CLS</p> <p>Action d'accompagnements des collectivités dans le repérage de la perte d'autonomie</p> <p>Assurer aux élus et aux professionnels (CCAS, Agent d'accueil, secrétariat de mairie) des collectivités une information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'offre de services pour les personnes en perte d'autonomie de leur territoire - Sur les modalités d'accès au dispositif d'appui à la coordination pour les situations complexes ou ressenties complexes - Sur les outils développés par le DAC (Dispositif d'appui à la coordination) avec les annuaires de services, site internet. <p>Porteur de l'action : DAC 89</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <p>Associations relais auprès du public cible, élus des collectivités, CCAS, Secrétariats de mairie des collectivités, etc.</p> <p>Population bénéficiaire : Population générale - Elus et professionnels des collectivités.</p> <p>Territoire concerné : PETR du Nord de l'Yonne</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accessibilité aux activités de maintien de l'autonomie proposées par les différents opérateurs ✓ La connaissance de l'offre de services pour les personnes en perte d'autonomie par les élus, les professionnels des CCAS et les secrétariats de mairie.
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet • Taux d'intervention ARS : Via CPOM des partenaires • Cofinancements : AMI CFPPA, collectivités (mise à disposition équipement)

Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions menées sur le territoire • Nombre d'EPCI couverts • Nombre élus et de professionnels ayant participé à une journée d'information DAC <p>Fréquence de mesure : annuelle Source : MFB, CFPPA, DAC 89 Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Prévention de la perte d'autonomie.</p> <p>Lien parcours : Parcours Grand Age</p> <p>Autre plan/programme/politique : Personnes âgées, Personnes en situation de handicap, Inclusion sociale</p>

AXE 3 : Parcours de soins des personnes vulnérables

Fiche action n° 3.2

Améliorer l'accès aux soins des publics vulnérables

Motivation de l'action, contexte	<p>L'accès aux soins pour les populations vulnérables représente un enjeu majeur de santé publique. Plusieurs obstacles peuvent limiter cet accès, notamment le coût des soins, les difficultés d'accessibilité pour les populations vivant en milieu rural ou isolé, les barrières culturelles ou de communication, ainsi qu'un manque d'information sur les services existants.</p> <p>De fortes disparités socio-économiques sont observées entre les communautés de communes du territoire : les indicateurs sont globalement plus favorables à l'ouest du PETR, tandis qu'ils sont moins favorables dans la communauté d'agglomération du Grand Sénonais et la communauté de communes du Jovinien.</p> <p>Le territoire dispose de structures dédiées telles que les ESAT, SAMSAH, SAVS, EAM, et MAS, qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Ces structures facilitent leur accès aux services disponibles tout en leur apportant un soutien médico-social adapté.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">✓ Identifier et diffuser les dispositifs d'accompagnement et les parcours de soins✓ Compléter l'offre d'aller vers pour une réintégration des personnes dans un parcours de soins
Description du projet	<p>Développer une proposition d'accès aux soins pour les publics vulnérables</p> <ol style="list-style-type: none">1. Promouvoir le dispositif d'espace mobile de santé intervenant à Joigny et étudier l'intérêt d'une extension sur d'autres secteurs du territoire2. Etudier l'intérêt de compléter l'offre de soins à l'attention des publics ciblés (opportunité avec centre de santé sexuelle ou sage-femme libérale) <p>Porteurs de l'action : CPAM, Promotion santé, UTS, ARS</p> <ol style="list-style-type: none">3. Réfléchir au dispositif d'aller vers (type bus prévention) <p>Porteur de l'action : Equipe ingénierie CLS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, CPAM, centre d'examen de santé, Promotion santé, UTS, ARS, CCAS</p>

	<p>ville de Joigny, PMI, etc.</p> <p>Population bénéficiaire : Public vulnérable</p> <p>Territoire concerné : PETR du Nord Yonne</p>
Résultats attendus	<p>✓ Inscrire les personnes dans un parcours de soins</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Durée du CLS</p>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet • Taux d'intervention ARS : Sur espace mobile de santé : Opérateurs de prévention intervenants • Cofinancements : collectivités
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre action soutien à l'espace mobile de santé • Groupe de travail dispositif « Aller vers » <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Promotion santé</p> <p>Responsable du suivi : Promotion santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Accès aux soins</p> <p>Lien parcours : précarité/vulnérabilité- Adaptation et personnalisation des réponses d'accès à l'offre de prévention et d'accompagnement</p> <p>Autre plan/programme/politique : PRAPPS</p>

AXE 4 : Santé des enfants et des jeunes

Fiche action n° 4.1

Renforcer l'accompagnement à la maternité et à la périnatalité

Motivation de l'action,
contexte

Le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté a pour objectif d'améliorer la qualité et l'accessibilité des soins pour les habitants de la région, notamment en matière de maternité et de périnatalité. Voici les 6 principales orientations dans ce domaine :

1. Amélioration de l'accès aux soins :

- En renforçant l'offre de soins en maternité et en périnatalité, en assurant une répartition équilibrée des services sur l'ensemble du territoire.
- En facilitant l'accès aux consultations prénatales et postnatales, notamment en milieu rural et dans les zones sous-dotées.

2. Coordination des acteurs de la périnatalité :

- Promotion de la collaboration entre les différents professionnels de santé impliqués dans la maternité et la périnatalité (sage-femmes, obstétriciens, pédiatres, etc.).
- Développer des réseaux de périnatalité pour améliorer la coordination et le suivi des grossesses, surtout pour les grossesses à risque.

3. Soutien à la parentalité :

- Mise en place de programmes d'accompagnement des futurs parents et des jeunes parents, incluant des actions d'information et de sensibilisation sur la santé maternelle et infantile.
- En renforçant du soutien psychologique et social pour les parents, avec un accent particulier sur la prévention et la prise en charge des dépressions post-partum.

4. Prévention et promotion de la santé :

- Actions de prévention des risques liés à la grossesse et à l'accouchement, incluant la promotion d'un suivi prénatal régulier et des comportements favorables à la santé (arrêt du tabac, alimentation équilibrée, etc.).
- Promotion de l'allaitement maternel et soutien des mères dans cette démarche.

5. Qualité et sécurité des soins :

- Mise en place de mesures pour garantir la qualité et la sécurité des soins en maternité, avec des formations continues pour les professionnels de santé.
- Evaluation régulière des pratiques professionnelles et des structures de soins pour assurer une prise en charge optimale.

	<p>6. Soutien aux situations complexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge spécifique et adaptée pour les grossesses à risque et les situations de vulnérabilité (précarité, violences conjugales, addictions). • Développement de structures spécialisées et de dispositifs de suivi renforcé pour ces situations. <p>Ces orientations visent à offrir un accompagnement global et personnalisé aux femmes enceintes et aux jeunes parents, tout en renforçant la qualité des soins et la coordination entre les différents acteurs de la périnatalité. Le PRS de Bourgogne-Franche-Comté met ainsi en place un cadre structuré pour améliorer les indicateurs de santé maternelle et infantile dans la région.</p>
Objectifs de l'action	<p>✓ Soutenir et accompagner les parents lors de la maternité et la périnatalité. Enfant 0 à 3 ans</p>
Description du projet	<p>1. Renforcer, simplifier, rendre plus accessible une réponse adaptée aux questions et besoins des parents s'inscrivant dans la stratégie nationale des 1000 premiers jours.</p> <p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer que le CLS soit un levier, un facilitateur d'échanges notamment dans les interconnaissances des professionnels de santé intervenants auprès des enfants et des parents, • Favoriser la visibilité des services de PMI, de mettre en avant son rôle de prévention. (Communication ciblée) et de son dispositif d'aller vers (Family Bus) • Proposer des rencontres thématiques maternité/parentalité (vaccination, 1000 premiers jours, « Accompagnement Maternité Santé » sensibilisation à l'usage des écrans, etc...) <p>2. Favoriser des objectifs de prévention communs entre les services de la petite enfance et les professionnels de santé.</p> <p>Il s'agira de proposer des temps de rencontres partenariales en lien avec la CTG afin de co-construire un calendrier d'objectifs annuels communs</p> <p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser :</u> PMI, services petite enfance, Centre hospitalier, service d'accompagnement des femmes victimes de violences, collectivités, CD, CAF, MSA, CPAM, acteurs associatifs, sage-femmes libérales, personnels médicales, CHSY (périnatalité)</p> <p><u>Population bénéficiaire :</u> Parents et enfants (jusqu'aux 3 ans de l'enfant), Professionnels de la petite enfance</p> <p><u>Territoire concerné :</u> PETR du Nord de l'Yonne</p> <p><u>Porteur de l'action :</u> Equipe ingénierie CLS</p>

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les parents sont accompagnés et identifient les ressources existantes pour faciliter l'éducation et le développement de leur enfant.
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet • Taux d'intervention ARS : AAP 1000 1ers jours • Cofinancements
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre actions thématiques santé proposées. • Nombre de rencontres multi-partenariales • Nombre d'action de communication • Nombre de nouvelles permanences ou service créés <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : PMI, Equipe ingénierie CLS, collectivités</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Prévention – Périnatalité</p> <p>Lien parcours : Santé de la femme et de l'enfant (Périnatalité)</p> <p>Autre plan/programme/politique : Schéma Départemental de Service aux Familles avec une déclinaison partenariale pilotée Pmi/Caf</p>

AXE 4 : Santé des enfants et des jeunes

Fiche action n° 4.2

Renforcer les compétences psychosociales des enfants/adolescents et prévenir les conduites addictives.

Motivation de l'action, contexte

La prévention et la promotion de la santé représentent des leviers majeurs de réduction de la mortalité et de morbidité évitables. Elles sont aussi essentielles à la réduction des inégalités sociales de santé. Il est nécessaire de favoriser les interventions précoces et de renforcer les compétences psychosociales tout au long de la vie.

En effet, les compétences psychosociales (CPS) sont des compétences de vie, utiles au quotidien pour chacun. Elles contribuent à favoriser le bien-être mental, physique et social, et à prévenir de nombreux comportements et d'attitudes aux incidences négatives sur la santé.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) les définit comme « un groupe de compétences psychosociales et interpersonnelles qui aident les personnes à prendre des décisions éclairées, à résoudre des problèmes, à penser de façon critique et créative, à communiquer de façon efficace, à construire des relations saines, à rentrer en empathie avec les autres, à faire face aux difficultés et à gérer leur vie de manière saine et productive » (OMS 2003).

Le référentiel de Santé publique France précise que les CPS forment un ensemble cohérent et interconnecté de capacités psychologiques – cognitives, émotionnelles et sociales – reposant sur des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques. Ces compétences favorisent l'autonomie, le pouvoir d'agir, le bien-être psychique, le fonctionnement optimal de l'individu et des interactions constructives.

En d'autres termes, il s'agit de la capacité à mobiliser de façon pertinente un ensemble de ressources des domaines social, cognitif et émotionnel dans une situation donnée en rapport avec la personne elle-même et avec son environnement et son milieu de vie.

Chez les enfants et les jeunes, les CPS jouent un rôle clé dans leur développement global, leur bien-être, leur résilience et leur réussite scolaire. Elles contribuent également à réduire les troubles anxieux et dépressifs, le risque de suicide et les comportements à risque, tels que les conduites sexuelles imprudentes, les violences ou les addictions.

Ce développement est optimal lorsque l'enfant observe et expérimente les CPS dès son plus jeune âge, que ce soit dans le cadre familial, social ou scolaire.

C'est pourquoi la sensibilisation et la formation des adultes en contact avec les enfants et les jeunes, ainsi que le renforcement des compétences parentales, sont indispensables pour atteindre cet objectif.

<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Former le personnel en lien avec les enfants/adolescents et leurs familles aux compétences psychosociales ✓ Promotion et prévention de la santé de manière globale ✓ Prévenir les conduites addictives
<p>Description du projet</p>	<p>1. Développer des formations aux compétences psychosociales des professionnels de l'enfance et de la petite enfance</p> <p><u>Porteur de l'action :</u> Promotion Santé</p> <p>2. Développer des ateliers « Jardin des émotions », jeux des signes, jeux des sons (MFB)</p> <p><u>Porteur de l'action :</u> MFB</p> <p>3. Développer des compétences psychosociales et prévenir des conduites addictives : le développement des programmes probants/prometteurs dans les établissements scolaires du territoire (Unplugged, Primavera, Cap'santé)</p> <p>Réflexion en cours pour les collèges Marie Noël de Joigny et Gaston Ramon de Villeneuve l'Archevêque pour le programme Unplugged</p> <p>Définir les besoins annuels en RRAPPS</p> <p><u>Porteurs de l'action :</u> Addictions France –Education Nationale</p> <p>4. Programmer le soutien à la parentalité et à la famille : Appui pour la mobilisation des familles des actions envisagées dans le territoire.</p> <p><u>Porteurs de l'action :</u> Addictions France- Equipe ingénierie CLS</p> <p>5. Promouvoir et développer Pass' Santé Jeune à l'ensemble des publics cibles (professionnels de l'enfance, parents, etc...)</p> <p><u>Porteur de l'action :</u> Equipe ingénierie CLS</p> <p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser :</u> Collectivités, CCAS, Education Nationale, Promotion santé, Addiction France, MFB, politique de la ville, structures enfance/petite enfance, etc.</p> <p><u>Population bénéficiaire :</u> Enfants/adolescents et leurs familles</p>

	Territoire concerné : PETR du Nord de l'Yonne
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation des professionnels aux stratégies efficaces de prévention promotion de la santé ✓ Développement d'actions à destination des enfants et de leurs familles ✓ Développement du Pass' Santé Jeunes et formation des professionnels de l'enfance/petite enfance aux outils proposés
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet : • Taux d'intervention ARS : Via les CPOM des opérateurs mobilisés. • Cofinancements :
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations CPS dispensées : • Nombre de professionnels formés aux CPS : • Nombre de structures concernées : • Nombre ateliers Unplugged et enfants concernés : • Nombre ateliers Primavera et enfants concernés : • Nombre ateliers « jardin des émotions » développés : • Nombre de formations Pass santé jeune : <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Addictions France, MFB, Promotion santé, équipe ingénierie CLS</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la promotion de la santé dans une approche globale.</p> <p>Lien parcours : Parcours Addictions Parcours Santé mentale et psychiatrie Parcours Nutrition Parcours Addictions Parcours Périnatalité Parcours Handicap Prévention : Fiche Santé sexuelle.</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 4 : Santé des enfants et des jeunes

Fiche action n° 4.3

Favoriser l'accès à la santé sexuelle via une accessibilité et une visibilité renforcée du centre de santé sexuelle, du CEGGID et la mobilisation du réseau des sages-femmes du territoire.

Motivation de l'action, contexte

La santé sexuelle est un ensemble touchant à la fois la sexualité et la santé reproductive.

25% des écoles déclarent n'avoir mis en place aucune action d'éducation à la sexualité malgré l'obligation légale, montrant que l'éducation à la sexualité est encore insuffisamment déployée (source : baromètre réalisé par le Haut Conseil à l'Égalité).

Le Centre de Santé Sexuelle en lien avec l'éducation nationale a développé depuis peu des démarches « Aller-vers » dans les établissements scolaires. Ces actions sont limitées en lien avec le nombre de professionnels mobilisables.

Le CEGGID constate une augmentation des Maladies Sexuellement Transmissibles et des conduites à risque plus importantes.

Une bonne santé sexuelle est une composante essentielle au développement des jeunes.

Elle concerne les domaines des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), les grossesses non prévues, l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), la contraception, les troubles sexuels / l'infertilité, les violences, la santé sexuelle des jeunes et l'éducation à la sexualité, l'orientation sexuelle et identité de genre, les questions de santé mentale relatives/associées à la santé sexuelle, l'impact des handicaps physiques et des maladies chroniques sur le bien-être sexuel, la promotion d'expériences sexuelles sans danger et satisfaisantes.

En France, malgré un niveau de contraception élevé, un tiers des grossesses reste non prévues dans un contexte de sous-utilisation de la contraception d'urgence.

Au regard des éléments de contexte territorial et en s'appuyant sur la Stratégie Nationale de santé sexuelle (2017-2030) les collectivités ont décidé de s'inscrire dans une démarche globale et positive d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Objectif de l'action

- ✓ Agir précocement auprès des jeunes pour permettre à chacun de prendre des décisions éclairées et responsables quant à leur santé sexuelle.

Description du projet

1- Améliorer l'accès aux droits par l'information des jeunes et de leur entourage des dispositifs existants :

- Accès aux préservatifs gratuits dans les pharmacies : campagne d'information ciblée à réaliser en lien avec le réseau des pharmacies et les EPCI
- Accès gratuit (100% Assurance Maladie) à un médecin ou une sage-femme pour la prescription d'une contraception et le suivi jusqu'à 26 ans pour les femmes et une consultation pour les hommes

Porteurs de l'action :

Centre de Santé Sexuelle, ARS, Equipe ingénierie CLS, EPCI, réseau de pharmacie.

2- Améliorer l'accès aux soins :

- Mobiliser les sage-femmes libérales pour un accès facilité au premier rendez vous gynécologique-orientation sur un réseau de sage-femme volontaires.
- Favoriser la lisibilité, l'accessibilité et la visibilité du centre de santé sexuelle.
- Etudier l'intérêt et la faisabilité d'une téléconsultation du centre de santé sexuelle sur la CC VPO, CC Gâtinais en Bourgogne, CC Yonne Nord, pour favoriser l'accès aux jeunes en zone rurale.
- Développer le dispositif d'ambassadeurs jeunes initié par le précédent CLS

Porteurs de l'action :

Centre de Santé Sexuelle, ARS, Equipe ingénierie CLS, EPCI

3- Éduquer les jeunes à la sexualité, à la santé sexuelle et aux relations aux personnes en dehors du cadre scolaire et dans le cadre scolaire.

- Dans le cadre de l'Education Nationale : Déployer l'éducation à la sexualité au sein du parcours éducatif de santé à tous les niveaux scolaires, de l'école élémentaire au lycée.
- Renforcer les compétences des parents en éducation à la santé sexuelle de leur enfant en s'appuyant sur les dispositifs existants et des outils adaptés : promotion du pass santé jeunes.

Porteurs de l'action :

Education Nationale, PMI, Equipe ingénierie du CLS, ARS

4- Prévention :

- Promouvoir la vaccination HPV

Porteur d'action :

Services de santé publique de Sens, Education Nationale, Promotion santé, Equipe ingénierie du CLS (via pass santé jeune)

	<p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser :</u> PMI, Centre de santé sexuelle et conseillère conjugale, UTS Joigny et Sens, Education Nationale, CEGIDD, Promotion santé, MFR, Centres de formation jeunes adultes, Collectivités, Centre hospitalier de Sens et de Joigny, CPAM , Centre d'Examen de santé, Espace mobile de santé, CPTS Centre Yonne et Nord Yonne.</p> <p><u>Population bénéficiaire :</u> Enfants et jeunes jusqu'à 26 ans Parents et professionnels en lien avec ces publics</p> <p><u>Territoire concerné :</u> PETR du Nord de l'Yonne</p>
Résultats attendus	<p>✓ S'inscrire dans une démarche globale et positive d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive</p>
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet : • Taux d'intervention ARS : Via les CPOM des opérateurs • Cofinancements : Conseil Départemental au travers du service PMI
Indicateurs	<p><u>Description :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lieux d'accès du centre de santé sexuelle • Nombre de communication réalisée en lien avec les EPCI et les pharmacies • Taux de vaccination HPV • Nombre de SF mobilisé(e)s • Nombre d'actions de prévention réalisées • Nombre de formation au Pass Santé Jeunes / Nombre de structures mobilisant l'outil <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : CPAM – Centre de santé sexuelle</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Santé des jeunes</p> <p>Investir dans la promotion en santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive</p> <p>Lien parcours : Jeunes, cancer, santé des femmes, parents, enfants</p> <p>Autre plan/programme/politique : Stratégie nationale santé sexuelle</p>

AXE 4 : Santé des enfants et des jeunes

Fiche action n° 4.4

Promouvoir la nutrition et l'activité physique auprès des enfants, de leurs familles et des professionnels intervenant auprès des enfants

Motivation de l'action, contexte

L'enfance et l'adolescence sont des périodes clés pour développer des habitudes de vie favorables à la santé comme la pratique d'une activité physique régulière.

Lorsqu'un enfant pratique une activité physique régulière dès son plus jeune âge, à long terme, cette régularité, instaurée dans ses habitudes, se retrouverons à l'âge adulte.

En France, les adultes et les enfants cumulent un niveau de sédentarité élevé et une activité physique insuffisante et qui sont associés à la hausse des maladies chroniques.

Selon le Report Card 2022, 2/3 des enfants de moins de 10 ans atteignent les recommandations du PNNS (à savoir 60 minutes d'activité physique quotidienne) et seulement 1/3 pour les 11-17 ans avec une vraie disparité selon le sexe et les profils socio-économiques.

En effet, la disparité sociale est également un déterminant de santé puisque des études montrent que dès la grande section de maternelle, les enfants d'ouvriers sont 4 fois plus touchés par l'obésité que les enfants de cadres.

Au niveau départemental, 5.35% des enfants sont concernés par le surpoids dont 7.4% pour le Réseau Education Prioritaire (REP) et l'obésité avec un IMC > 19,3 pour les enfants de 4 ans, est de 3.08%.

Pour l'Unité Territoriale de Solidarité (UTS) du Sénonais 5.24 % des enfants sont concernés par le surpoids dont 6.34 % pour les REP.

Pour l'UTS du Jovinien, 9.24% dont 10.06% pour les REP.

Objectifs de l'action

- ✓ Promouvoir la nutrition et l'activité physique auprès des enfants (CROKY BOUGE), de leurs familles et des professionnels (Nutritime) intervenant auprès des enfants

Description du projet

En lien avec les actions nutrition, développement de l'activité physique, il convient de développer des programmes spécifiques aux enfants et à leur famille.

- Développer le programme CROKY BOUGE via le REPPPOP au sein des établissements scolaires du territoire du CLS dans les

	<p>établissements scolaires identifiés comme prioritaires (5 ateliers) et le Programme de prévention primaire du surpoids de l'enfant destiné aux enfants (idéalement CP) et à leurs parents avec un objectif de santé globale sans cibler en particulier les enfants en surpoids.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de CROKY BOUGE famille (à partir de 2025) • Soutenir le développement Pass'sport Forme en mettant en place un atelier par EPCI au terme du CLS. <p><u>Porteurs de l'action :</u> REPPPOP/Equipe ingénierie CLS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les actions Retrouve ton Cap (enfants 3 à 12 ans) auprès des professionnels de santé. <p><u>Porteur de l'action :</u> CPAM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les professionnels de la petite enfance, de l'enfance (assistantes maternelles, crèches, centre de loisirs, ambassadeurs santé etc.) aux questions nutritionnelles via le programme NUTRITIME mené par Promotion santé (en lien avec la fiche 2.2) <p><u>Porteur de l'action :</u> Promotion Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une alimentation saine via le Projet Alimentaire territorial <p><u>Porteurs de l'action :</u> EPCI, Equipe ingénierie CLS</p> <p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser :</u> REPPPOP, CPAM, Collectivités, CDOS, CPTS, RRAPPS, Etablissements scolaires, Etablissements d'accueil de la petite enfance, Politique de la ville, Acteurs locaux liés à l'alimentation (Producteurs, Commerces alimentaires...), PMI, Promotion santé, MSA (Action Famille), ARS, etc.</p> <p><u>Population bénéficiaire :</u> Enfants/adolescents et leurs familles</p> <p><u>Territoire concerné :</u> PETR du Nord de l'Yonne</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diminuer la prévalence de l'obésité chez les jeunes ✓ Former à la nutrition l'ensemble des professionnels liés à l'enfance et la précarité pendant les 5 ans du CLS ✓ Mise en place du programme CROKY BOUGE ✓ Action de promotion de la charte PNNS

Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet : • Taux d'intervention ARS : via les CPOM des partenaires • Cofinancements : Collectivités via programme d'actions annuelles dans les établissements de la petite enfance – Lien QPV
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants ayant bénéficié de l'action CROKY BOUGE • Nombre de professionnels formés à NUTRITIME • Nombre de familles ayant participé à une action NUTRITIME • Taux d'obésité par territoire (Examen médical des 4 ans (PMI) et examen médical des 12 ans (EN)) • Nombre d'ateliers Pass'sport Forme <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : PMI, EN, REPPPOP, Promotion santé</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Prévenir et éduquer au plus tôt</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique : Stratégie nationale Sport santé, programme national de l'alimentation et de la nutrition, PAT, CTG</p>

AXE 5 : Santé mentale

Fiche action n° 5.1 Sensibiliser à la santé mentale

Motivation de l'action, contexte	<p>La santé mentale est un aspect essentiel de la santé globale, mais elle est souvent négligée ou mal comprise.</p> <p>Il existe encore beaucoup de stigmatisation autour des maladies psychiques.</p> <p>De plus, de nombreuses personnes n'ont pas d'accès aux soins de santé mentale en raison de la méconnaissance des services disponibles.</p> <p>Ce sont pour ces raisons qu'il est essentiel de sensibiliser sur les signes et les symptômes des troubles psychiques afin de détecter précocement et de rapidement prendre en charge l'individu pour éviter des situations graves comme le suicide.</p> <p>En comparaison avec la région, une surmortalité par suicide est constatée sur la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et sur la Communauté de Commune Yonne Nord.</p>
Objectif de l'action	<p>✓ Sensibiliser et informer le public aux questions de santé mentale et du handicap psychique</p>
Description du projet	<p>Renforcer et formaliser un collectif SISM : Semaines d'Informations en Santé Mentale</p> <p><u>Cinq objectifs sont poursuivis :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Sensibiliser le public aux questions de santé mentale,2. Informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale,3. Rassembler par un effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale,4. Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale,5. Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité. <p>En parallèle, la CPAM sollicite des psychologues du département dans le cadre du dispositif « mon soutien psy ». Ce dernier permet la prise en charge de 12 séances d'accompagnements par année civile pour les patients souffrant de troubles légers à modérés. 5 psychologues sont déjà inscrites dans le dispositif.</p> <p>Porteurs de l'action : Equipe ingénierie CLS en lien UNAFAM 89</p>

	<p>Sensibiliser le public jeune à la santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'actions débat théâtre auprès du public jeune. Exemple : Compagnie le multiple. • Participer à la construction du Projet Territorial en Santé Mentale porté par le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne <p>Porteurs de l'action : Equipe ingénierie CLS en lien avec la coordination du PTSM</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : UNAFAM 89, GEM, Collectivités, CHSY, CPAM, Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM), CPTS, CASA, éducation nationale, MDA, etc.</p> <p>Population bénéficiaire : Grand public - Public jeune</p> <p>Territoire concerné : PETR du Nord de l'Yonne</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser le grand public aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale ✓ Diffuser de l'information auprès des publics jeunes
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet : • Taux d'intervention ARS : <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer et formaliser un collectif SISM : 1500€/ an selon demande de financement FIR ○ Sensibiliser le public jeune à la santé mentale : 4000€ (à préciser en fonction du devis retenu) • Cofinancements : UNAFAM 89 - Collectivités (mise à disposition d'équipements).
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de coordination • Nombre de partenaires mobilisés • Nombre de projets mis œuvre • Nombre de participants <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : UNAFAM 89, Equipe ingénierie CLS</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : se mobiliser fortement sur la santé mentale</p> <p>Lien parcours : Santé mentale</p> <p>Autre plan/programme/politique : Feuille de route santé mentale et psychiatrie, PTSM de l'Yonne</p>

AXE 5 : Santé mentale

Fiche action n° 5.2

Former aux repérages des troubles en santé mentale et à la prévention du risque suicidaire

Motivation de l'action, contexte

L'OMS estime que 25% de la population mondiale est concernée à un moment ou un autre de sa vie par un trouble psychique.

En France, on estime que 15 % des 10-20 ans (1,5 millions) ont besoin de suivi ou de soins ; que 7,5 % des Français âgés de 15 à 85 ans ont souffert de dépression au cours des 12 derniers mois.

Par ailleurs, les données de la CPAM nous indiquent que la santé mentale et plus particulièrement la dépression est le 2ème motif d'arrêt de travail en France.

Sur le territoire du PETR Nord Yonne, le diagnostic réalisé en 2023 montre qu'il y a, de manière significative, plus de personnes nouvellement admises en ALD pour maladies psychiatriques. Cela est notamment remarquable sur la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais avec un taux à 203,8 en 2020 (contre un taux national de 180).

La crise suicidaire peut être définie comme une crise psychique aiguë dont le risque majeur est le suicide. La personne est dans un état de vulnérabilité tel que le risque d'être en situation de souffrance, de rupture d'équilibre relationnel avec elle-même et son environnement est élevé.

Cette crise est une trajectoire qui peut prendre ancrage dans un sentiment péjoratif d'échec à une impossibilité perçue d'échapper à une impasse. Elle est caractérisée par la présence de comportements ou d'idées suicidaires particulièrement prégnants qui envahissent la personne qui les vit.

Les associations et structures locales d'accompagnement et de soins pour la prise en charge des adultes et des enfants existent avec un établissement public de référence qu'est le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne (CMP, CATTP, hôpital de jour, maison des adolescents...).

Sur le territoire du PETR, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la Communauté de Communes Yonne Nord sont touchées par une surmortalité par suicide par rapport à la région. De plus, ce taux est en augmentation pour les Communautés de Communes du Gâtinais en Bourgogne et du Jovinien.

Des formations spécifiques visant à prévenir et réduire les risques sont mobilisables (formation de professionnels de santé, formation de secouristes en santé mentale).

Au sein de l'éducation nationale, un plan national santé mentale prévoit la formation de secouristes en santé mentale et d'une équipe ressource composée de deux personnes par établissement.

Les formations en prévention du suicide (formation sentinelle) sont un élément clé de l'approche intégrée de la stratégie nationale.

Il s'agit de structurer le repérage des personnes à risque pour leur proposer

	<p>le plus rapidement possible des solutions adaptées à leurs problèmes et, si nécessaire, un accompagnement vers le soin.</p> <p>Le parcours de soins peut notamment s'appuyer sur le dispositif « mon soutien psy » de l'assurance maladie (la prise en charge de 12 séances d'accompagnements par année civile pour les patients souffrant de troubles légers à modérés).</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre un repérage plus adapté des troubles de santé mentale ainsi qu'un accompagnement vers le soin ✓ Former des secouristes en santé mentale à destination des publics identifiés prioritaires dans la feuille de route santé mentale : jeunes adultes, agriculteurs, professionnels en lien avec le public jeune, travailleurs sociaux ✓ Animer un réseau de secouristes en santé mentale ✓ Former à la prévention de la crise suicidaire
<p>Description du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des formations de premiers secours en santé mentale sur chacun des territoires selon les priorités définies (en fonction des indicateurs du diagnostic) selon les publics prioritaires définis : jeunes adultes, agriculteurs, professionnels en lien avec le public jeune, travailleurs sociaux. Objectif : deux sessions/an minimum. • Développer un réseau de secouristes en santé mentale. Le réseau devra mailler l'ensemble du territoire. • Proposer des formations à la prévention du risque suicidaire : formation sentinelle, niveau évaluateur, orienteur Ce nouveau format vise à former un large panel de citoyens. Son objectif est de favoriser une diffusion homogène dans les territoires. • Communiquer sur les dispositifs existants au niveau national et local: 31 14, Fil santé jeune. • Proposer une formation des élus du territoire sur les dispositifs existants (Appui CHSY/Coordination PTSM). <p><u>Porteurs de l'action :</u> Formation prévention du risque suicidaire : Promotion santé, ARS en lien PTSM PSSM : Equipe ingénierie CLS, CPAM, ARS en lien PTSM</p> <p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser :</u> Professionnels de santé, Paysan solidaire, mission locale, associations caritatives, UTS, CPAM etc...</p> <p><u>Population bénéficiaire :</u> Grand public avec une attention particulière pour les publics les plus fragiles à savoir les jeunes adultes, les personnes en situation de précarité, les agriculteurs, professionnels de santé et les travailleurs sociaux.</p> <p><u>Territoire concerné :</u> PETR du Nord de l'Yonne</p>

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Constitution d'un réseau de secouristes formés aux premiers secours en santé mentale et de préventeurs ✓ Formation des élus
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet : • Taux d'intervention ARS : <ul style="list-style-type: none"> - PSSM : 1 session par an - Formation prévention risque suicidaire via promotion santé • Cofinancements : CPAM : financement de 3 sessions formation PSSM en 2024, puis définition des interventions selon la feuille de route annuelle
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions organisées • Nombre de secouristes en santé mentale formés par type de public : <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes adultes - Public jeune - Agriculteurs - Travailleurs sociaux - Autres • Nombre de Sentinelles formées • Nombre de formation <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : PSSM : Equipe ingénierie CLS, formateur PSSM Prévention risque suicidaire : Promotion santé</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS, Coordination PTSM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : se mobiliser fortement sur la santé mentale</p> <p>Lien parcours : « Santé mentale »</p> <p>Autre plan/programme/politique : PTSM de l'Yonne, plan santé mentale agriculteurs, plan de prévention du risque suicidaire</p>

AXE 6 : Un environnement de vie favorable à la santé

Fiche action n° 6.1

Prévenir et lutter contre les maladies vectorielles

Motivation de l'action, contexte

Les maladies à transmission vectorielle sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs que sont principalement les moustiques et les tiques.

Prévenir ces maladies vectorielles implique une bonne connaissance des vecteurs et de l'environnement favorable à leur propagation ainsi qu'une bonne connaissance des gestes à adopter tant par le grand public (jeunes et adultes), que par les professionnels ou les agents intervenant dans l'aménagement et les entretiens des espaces publics.

Les tiques et les moustiques (*Aedes albopictus*) sont deux vecteurs dont la présence en région nécessite la mobilisation de toutes les parties prenantes sur un territoire (collectivités, citoyens et acteurs du secteur privé) pour une diffusion et une appropriation de l'information.

Le département de l'Yonne est considéré colonisé depuis novembre 2023 par le moustique tigre. Contrôler la propagation du moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un enjeu de santé publique compte-tenu des maladies dont il peut être le vecteur (Zika, Chikungunya, Dengue).

L'élimination des gîtes larvaires est le moyen de contrôle le plus efficace et respectueux de l'environnement. Elle doit être réalisée conjointement par les collectivités (salubrité publique, espaces verts, gestion des déchets et des cimetières, voirie, bâtiments communaux), par les particuliers et les entreprises privées (entrepôts, déchèteries/ressourceries, sociétés de transport, jardinerie, etc.).

La stratégie du Projet Régional Santé Environnement 4 prévoit la mobilisation sociale.

Les tiques sont bien présentes et comme dans tout l'Est de la France, la maladie de Lyme bien implantée.

En 2021, on estime que près de 47 000 cas ont été diagnostiqués en médecine générale, soit une incidence de 71 cas pour 100 000 habitants en France.

Objectifs de l'action

✓ Prévenir et lutter contre les maladies vectorielles :

- Prévenir les maladies vectorielles grâce à des campagnes de prévention et de sensibilisation de la population et des professionnels.
- Sensibiliser et former les collectivités à la gestion des espaces publics pour minimiser les risques de propagation des maladies vectorielles.

<p>Description du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les maladies vectorielles grâce à des campagnes de prévention et de sensibilisation de la population et des professionnels Organisation de campagnes de prévention et de sensibilisation aux maladies vectorielles à destination de divers publics : grand public, scolaires et/ou périscolaires, professionnels (ex : agriculteurs), etc... Au besoin, organiser des évènements spécifiques à l'appui des supports et outils pédagogiques de prévention et de sensibilisation (base e Set). • Sensibiliser les collectivités à la gestion des espaces publics pour minimiser les risques de propagation des maladies vectorielles Organisation de temps de sensibilisation et de formation à destination des élus et des agents techniques des collectivités (ex : services espaces verts). • Former les personnels des EPCI et accompagner la mise en place d'un plan d'action. Organisation de formations auprès des professionnels concernés une fois les actions de sensibilisation réalisées auprès des collectivités et du grand public. Les formations peuvent être réalisées par EID (Entente Interdépartementale de Démoustication). <p>Besoin à définir annuellement dans le cadre du RAPPS.</p> <p>Porteur de l'action : Equipe ingénierie CLS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Promotion santé, LYMPACT, FREDON, EID, CPIE</p> <p>Population bénéficiaire : Population générale</p> <p>Territoire concerné : PETR du Nord Yonne</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>✓ Limitation de la propagation des maladies vectorielles</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Durée du CLS</p>
<p>Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet : • Taux d'intervention ARS : CPOM partenaires • Cofinancements :
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions menées • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre de collectivités accompagnées <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Equipe ingénierie CLS, partenaires mobilisés</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>

Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

Priorités stratégiques PRS : PRSE4 Axe 1 « Agir pour développer des comportements favorables à la santé » ; objectif 2 « Sensibiliser à la prévention des maladies vectorielles, renforcer les connaissances et la compréhension par la population des gestes à adopter »

Lien parcours :

Autre plan/programme/politique :

AXE 6 : Un environnement de vie favorable à la santé

Fiche action n° 6.2

Intégrer l'urbanisme favorable à la santé dans les actions des collectivités locales

Motivation de l'action, contexte	<p>L'urbanisme est un déterminant majeur de la santé des populations, mais il est paradoxalement largement sous-estimé dans la conception des politiques d'aménagement et dans les projets menés. En la matière, l'intégration pleine et entière des enjeux de santé-environnement nécessite une plus grande sensibilisation des acteurs concernés.</p> <p>Il est aujourd'hui largement reconnu que les choix d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations (les clés de l'urbanisme durable, ADEME 2021). De nombreuses études éclairent sur les liens étroits entre ces choix et certaines problématiques de santé : l'obésité, l'asthme, certains troubles de la santé mentale (stress, dépression...), la surexposition aux agents délétères (substances nocives, bruits notamment).</p> <p>L'urbanisme et l'aménagement doivent intégrer les enjeux de santé nécessitant un changement de perception du public sur les environnements favorables et leurs intérêts : mobilités actives, renaturation, îlots de fraîcheur, énergies renouvelables, bruits, etc...</p> <p>Sur le territoire du PETR, de nombreux ménages se trouvent en situation de précarité énergétique due au logement : ce taux est supérieur sur les 5 communautés de communes par rapport à la France, et il est plus élevé pour le Jovinien.</p> <p>Il existe une forte dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail : moyen de transport le plus fréquemment utilisé par les actifs (78.4% vs 70.4% Fr) ; 8% des déplacements domicile-travail se font avec des transports en communs et une forte proportion de déplacement vers la région parisienne</p>
Objectifs de l'action	<p>✓ Promouvoir l'urbanisme favorable à la santé et intégrer la santé de façon transversale dans toutes les actions des collectivités pour une seule santé</p>
Description du projet	<p>Intégrer la santé environnement de façon transversale dans toutes les actions des collectivités (une action par direction ou compétence de la collectivité)</p> <p>1- Favoriser la qualité de l'air au travers d'une végétalisation adaptée et de la limitation des gaz à effet de serre en lien avec le PCAET de la CAGS et le PCAET des CC du Jovinien, Yonne Nord, Vanne et Pays d'Othe, Gâtinais en Bourgogne.</p> <p>Exemples : végétalisation des écoles, espaces recevant du public.</p>

	<p>2- Intégrer la santé dans les PCAET.</p> <p>3- Développer des aménagements urbains favorable au mouvement : Pistes cyclables, signalétiques incitatives, équipements sportifs et ludiques accessibles, accessibilité des services sur les zones de vie.</p> <p>4- Identifier les projets d'aménagement urbain pouvant faire l'objet d'une Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) dans l'objectif de renforcer la prise en compte des déterminants de la santé, notamment des composantes santé-environnement dans les décisions publiques.</p> <p>5- Accompagner les communes et les intercommunalités pour répondre à l'AMI lancé par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté (AMI-La-sante-a-la-cle.pdf (graine-bourgogne-franche-comte.fr):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de balades sensibles (action portée par l'URCPIE) • Accompagnement des collectivités à l'urbanisme tactique permettant la mise en place d'aménagements urbains temporaires et expérimentaux, en concertation avec les usagers (action portée par le GRAINE). <p>Réflexion adhésion label Ville Santé Ville de l'OMS.</p> <p>1- Désigner un pilote (élu référent) et mettre en place une équipe de suivi du dossier Ville-Santé composée de représentants des différentes directions de l'activité municipale et communautaire.</p> <p>2- Constituer et présenter le dossier de candidature en vue d'obtenir le label.</p> <p><u>Porteur de l'action :</u> Equipe ingénierie CLS</p> <p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser :</u> URCPIE, Graine Bourgogne, ORS, e Set, ARS, ADEME, etc...</p> <p><u>Population bénéficiaire :</u> Population générale</p> <p><u>Territoire concerné :</u> PETR du Nord de l'Yonne</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer les actions permettant un urbanisme favorable à la santé ✓ Acculturer la population à cette dimension de l'urbanisme

Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet : • Taux d'intervention ARS : CPOM partenaires, besoin à exprimer dans le cadre du RRAPPS annuellement, AMI • Cofinancements : Cotisation annuelle (500 à 900 € selon le périmètre retenu) pour le label ville santé à financer par les collectivités selon leur adhésion
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions transversales avec PCAET/PAT sur : <ul style="list-style-type: none"> - Végétalisation - Mobilité douce • Nombre de projets d'urbanisme identifiés pour faire l'objet d'une EIS • Réponse AMI « la santé à la clé » • Adhésion au label ville santé <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Equipe ingénierie CLS et partenaires mobilisés</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : PRSE 4</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique : PAT, PCAET, PNNS</p>

AXE 6 : Un environnement de vie favorable à la santé

Fiche action n° 6.3

Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur (habitat, monoxyde de carbone) et aux perturbateurs endocriniens

Motivation de l'action, contexte

L'exposition aux perturbateurs endocriniens, aux polluants intérieurs et extérieurs sont deux déterminants de santé dès le plus jeune âge (fœtus). Pour agir sur ces facteurs d'inégalités sociales et territoriales de santé, sensibiliser l'entourage des plus jeunes (familles et professionnels de la petite enfance) est essentiel.

Des actions de formations et de sensibilisations ont été déployées dans le cadre du Projet Régional Santé Environnement 4 (PRSE4). Des collectivités se sont engagées dans une démarche sans perturbateurs endocriniens. Une réglementation nationale et un affichage informatif à destination des consommateurs ont été développés.

L'appropriation des connaissances et des mesures préventives par les citoyens est un maillon essentiel pour qu'une action effective soit menée sur les environnements de vie.

Cette démarche a permis d'informer, de sensibiliser et de former les professionnels de la petite enfance aux enjeux liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens durant les premières années de l'enfance.

Si cet accompagnement va se poursuivre dans les prochaines années, l'ARS et la Région souhaitent amplifier l'accompagnement des collectivités et maternités dans le changement de pratiques et de comportements en leur proposant la réalisation d'un audit au sein des bâtiments accueillant la petite enfance (crèche, périscolaire, maternité).

Parallèlement, rendre favorable à la santé l'environnement dans lequel évoluent le fœtus, le nourrisson puis le jeune enfant est fondamental pour prévenir les pathologies développées au cours de la vie.

Réduire l'exposition des femmes enceintes et des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens et améliorer la qualité de l'air (intérieur et extérieur) sont deux leviers déterminants. Ils font l'objet de plans nationaux tels que la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (2019), la stratégie nationale des 1000 premiers jours, le renforcement du plan de réduction des émissions atmosphériques (Prepa 2022-2025).

Objectifs de l'action

- ✓ **Informers et sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur, le risque d'intoxication au monoxyde de carbone :**
 - Sensibiliser et former à la qualité de l'air intérieur auprès des parents, des enfants, des professionnels de la petite enfance, du grand public
 - Sensibiliser et former aux perturbateurs endocriniens

Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser auprès des parents et des jeunes enfants. Inscription dans le programme « 1000 premiers jours », dans le cadre de l'entretien prénatal et post natal réalisé par les Sages-femmes/Médecins généralistes. Ce dispositif vise à informer des conséquences de l'exposition aux polluants de l'air intérieur et aux substances chimiques présents dans les produits de consommations courante. • Sensibiliser auprès des professionnels de la petite enfance en informant sur la gestion des perturbateurs endocriniens par le biais de la Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté. • Engager des actions de communication adaptées sur la qualité de l'air dans les logements (ventilation, aération, choix des matériaux de décoration et d'ameublement, des produits de confort, ...) dans la presse locale et les bulletins municipaux et communautaires. <p>Porteur de l'action : Equipe ingénierie CLS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Mairies (CCAS, services techniques habitat), CPAM 89, Promotion santé, MSA, Mutualité Française BFC, eSET, ADEME</p> <p>Population bénéficiaire : Population générale</p> <p>Territoire concerné : PETR du Nord de l'Yonne</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Meilleure information de la population pour le repérage et la prévention des situations à risque et l'amélioration de la qualité de l'air des logements
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet : • Taux d'intervention ARS : CPOM partenaires • Cofinancements :
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures petite enfance formées - Nombre de communication - Nombre de sage-femmes formées <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Equipe ingénierie CLS et partenaires mobilisés.</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS.</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé, dont les déterminants de santé de nature environnementale</p> <p>Lien parcours : Périnatalité</p> <p>Autre plan/programme/politique : Projet Régional Santé-Environnement 4 (PRSE4), programme 1000 premiers jours.</p>

AXE 7 : Coordination, Animation et Evaluation

Fiche action n°7.1

Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte	<p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire.</p> <p>La mise en place d'une ingénierie et/ou gouvernance dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none">✓ Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé<ul style="list-style-type: none">• Animer et suivre le CLS• Communiquer sur le CLS• Accompagner le développement de projets nouveaux
Description du projet	<ul style="list-style-type: none">• Volet « pilotage et animation du CLS et communication » <p>L'ingénierie du CLS est confiée à l'EPCI qui constitue une équipe projet comptant a minima un animateur santé, dont les missions sont définies par la collectivité et l'ARS.</p> <p>L'action de cette équipe s'inscrit dans une démarche projet (analyse de la situation et définition des priorités, objectifs annuels, partenariat et intervenants extérieurs, outils partagés, planification et suivi du projet, financement, évaluation annuelle, communication et valorisation du CLS), dans l'élaboration du CLS comme dans son suivi et son évaluation.</p> <p>L'équipe d'ingénierie CLS identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en accord avec l'ARS.</p> <p>Elle co-rédige le CLS en accord avec l'ARS et met en œuvre les actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action.</p> <p>Elle s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre selon une planification annuelle définie lors d'un dialogue de gestion et suivi (alimentation des outils de reporting obligatoires, revue de projet trimestrielle avec le/les EPCI, évaluation annuelle).</p> <p>Elle a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS auprès des différentes instances que sont les Cotech thématiques, COPIL et l'assemblée plénière du CLS. L'équipe d'ingénierie du CLS assure la préparation des documents, le secrétariat et l'organisation des instances.</p> <p>Une communication sur le CLS est élaborée annuellement à destination du public, des partenaires et des instances en lien avec l'agence.</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « accès aux soins primaires et installation des PS » <p>L'équipe d'ingénierie du CLS a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation.</p> <p>Elle doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire dans l'accueil de nouveaux professionnels de santé. Elle informe de manière systématique l'ARS de tout projet d'installation et fait valider le projet</p>

	<p>d'accompagnement envisagé. Elle contribue à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation par la construction d'une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional, la création de conditions d'intégration des PS dans le territoire : logements liés aux lieux d'exercices (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants... Elle relaie auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus pour une prise en main par l'ARS. Sur la partie projets d'investissement immobilier : elle aide à la formalisation des projets dans leur montage financier et elle suit la réalisation du programme immobilier. Elle assure la promotion de son territoire au travers notamment de la réalisation de portraits de territoire.</p> <p style="text-align: center;">• Volet « Prévention et Promotion de la Santé »</p> <p>L'équipe d'ingénierie du CLS est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la remontée des besoins, la promotion, un appui à la réalisation et la communication de l'offre de prévention promotion de la santé proposée dans le cadre du Réseau Régionale d'Appui à la Prévention Promotion de la Santé (RRAPPS) - Valoriser le déploiement des actions PPS financées par l'ARS - Participer à la diffusion d'une culture partagée de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux (méthodologie de projet en santé publique, mise en avant des stratégies d'intervention efficaces...) à partir des programmes probants ou stratégies validées. - Relayer au niveau local les politiques publiques de santé (appels à projets, campagnes de prévention...) <p>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS et communication » dans la répartition du temps de travail de l'équipe d'ingénierie du CLS.</p> <p>Porteur de l'action : EPCI</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Conseil Régional (convention-cadre 2023-2028 pour une collaboration au service de la Santé en BFC)</p> <p>Population bénéficiaire : Tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p>Territoire concerné : PETR Nord de l'Yonne</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une animation CLS en mode projet : <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une programmation annuelle du CLS (actions territorialisées, instances, ...) - Suivi de la programmation grâce à un reporting régulier et une

	<p>revue de projet trimestrielle en lien avec l'ARS et les EPCI),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du programme et évaluation annuelle en dialogue de gestion, conjoint avec le CRBFC. - Utilisation et alimentation d'outils partagés avec l'ARS (Sharepoint, diagramme de Gantt...), - Communication et valorisation du CLS auprès du public et des partenaires. - COPIL – COTCEH annuel - Assemblée générale du CLS annuelle - Groupe de suivi technique trimestriel - Mise en œuvre effective du RRAPS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet : • Taux d'intervention ARS : Maximum de 50% de la dépense la dépense réelle éligible (salaire chargé de l'équipe d'ingénierie et frais de missions éventuels : frais de déplacement,) dans la limite d'un plafond de 60 000 €. <p>Le territoire ne peut consacrer moins de 1 ETP à une animation santé.</p> <p>Le recrutement est concerté avec l'ARS pour un poste de chargé de mission.</p> <p>Versement du financement ARS selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80% par anticipation de l'année N - 10% selon la réalisation des fiches actions de l'année : selon les indicateurs définis - 10% sur l'animation du CLS selon les indicateurs définis. <p>Un dialogue de gestion annuel conjoint, avec le conseil régional le cas échéant, en lien avec la direction de l'équipe projet, permet de suivre l'avancée du CLS et de mesurer les indicateurs de la part variable du financement de la coordination.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cofinancements : EPCI, Conseil Régional Bourgogne Franche Comté
Indicateurs	<p>Description :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'ETP intervenant au sein de l'équipe d'ingénierie du CLS 2. Nombre de communications sur le CLS 3. Variété des supports de communication sur le CLS 4. Nombre de projets nouveaux accompagnés : <ol style="list-style-type: none"> a. Projet d'installation, b. Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé, c. Projet d'action nouvelle pour le CLS 5. Réalisation des fiches actions CLS : <ol style="list-style-type: none"> a. Elaboration et transmission de la feuille de route annuelle (Validation ARS – EPCI/COPIL) b. Nombre d'actions menées/nombres d'actions prévisionnelles c. Progression de la réalisation (% défini annuellement)

	<p>6. Animation du CLS :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Sharepoint (remplissage semestriel), b. COPIL et COTECH par axes de CLS (convocation conjointe, compte-rendu, ...), c. Participation aux réunions de l'agence (séminaires, 13 :45, réseau des CLS, formations...) d. Relai de communication en santé, e. Participation au RRAPS et remontées annuelles des besoins des territoires <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Equipe ingénierie CLS</p> <p>Responsable du suivi : Equipe ingénierie CLS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique : Politique de la Ville</p>

AXE 7 : Animation du CLS

Fiche action n°7.2 Évaluer le Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte

L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.

L'évaluation est une démarche qui consiste à :

- Décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;
- Constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;
- Analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;
- Produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.

Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.

L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.

L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS.

Les modalités précises de l'évaluation (financement...) seront définies par le COPIL du CLS durant la mise en œuvre du contrat.

Objectifs de l'action

✓ Évaluer le Contrat Local de Santé

Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :

- Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS,
- Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS,
- Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...),
- S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le prs4 et avec les objectifs prioritaires des signataires.

Description du projet

Sur le plan conceptuel, plusieurs types d'évaluations existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. Nous privilégions la réalisation d'une évaluation finale. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.

L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les

	<p>atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée. L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Nous privilégions la réalisation d'une évaluation externe, avec le recours à un cabinet conseil.</p> <p>Porteur de l'action : Cabinet conseil</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires</p> <p>Population bénéficiaire : Tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p>Territoire concerné : CLS</p>
Résultats attendus	<p>✓ L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.</p>
Calendrier prévisionnel	2029
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du montant prévisionnel global du projet de santé : le montant sera défini lors du lancement du marché public, en tenant compte du nombre de CLS en BFC arrivant à échéance la même année. • Cofinancements : Tous les signataires du CLS peuvent participer au financement
Indicateurs	<p>Description :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation du suivi annuel du CLS 2. Lancement du marché public 3. Suivi de la réalisation de l'évaluation <p>Fréquence de mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 fois par an réalisation du suivi du CLS • 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation. <p>Source : Équipe ingénierie du CLS</p> <p>Responsable du suivi : Équipe ingénierie CLS</p>

<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Territorialisation et animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité.</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>
---	---

Annexe 3 : Glossaire

ACI	Accord Conventionnel Interprofessionnel
AFD	Association France Diabète
ALD	Affection de Longue Durée
APL	Accessibilité Potentielle Localisée
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APIAS	Asso Pour l'Insertion et l'Accompagnement Social
ARS	Agence Régionale de Santé
AS	Animateur Santé
ASEPT	Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires
ATS	Animateur Territorial en Santé
BFC	Bourgogne-Franche-Comté
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CC	Communautés de Communes
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCAVM	Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan
CCS	Communauté de communes du Serein
CD	Conseil Départemental
CDOM	Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins
CDT	Conseil de développement territorial
CeGGID	Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic
CHA	Centre Hospitalier d'Auxerre
CHU	Centre Hospitalier Universitaire

CIDFF	Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLEA	Contrat Local d'Éducation Artistique
CLEAlim	Contrat Local d'Éducation à l'Alimentation
CLS	Contrat Local de Santé
CM DTS	Chargé de Mission en Développement Territorial en Santé
CMP	Centre Médico Psychologique
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
COFIL	Comité de Pilotage
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CR	Conseil Régional
CRA	Centre Ressource Autisme
CRTE	Contrat de Relance et de Transition Écologique
CTG	Convention Territoriale Globale
CTS	Conseil Territorial de Santé
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DMP	Dossier Médical Partagé
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et

	de la Forêt
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EJA	Enfance et jeunesse en Avallonnais
EMPP	Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
EN	Éducation Nationale
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERP	Établissement Recevant du Public
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESF	Éducation à la Santé Familiale
ETP	Éducation Thérapeutique du Patient
ETP	Équivalent Temps Plein
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FeMaSCo	Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné
FFC	Fédération Française de Cardiologie
FIR	Fond d'Intervention Régional
GEM	Groupes d'entraide Mutuelles
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
GIE IMPA	Groupement d'Intérêt Économique Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Âgées
GIP ADT	Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire
GIPS	Groupement Interprofessionnel de Proximité et de Santé
GPSSA	Groupement de Professionnels de Santé du Sud de l'Avallonnais
HAS	Haute Autorité en Santé
HPST	Hôpital, Patients, Santé et Territoire
IFAS	Institut de Formation Aide-Soignant

IFSI	Institut de Formation Soins Infirmiers
IPA	Infirmier en Pratique Avancée
IREPS	Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé
MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MILDECA	Mission Interministérielle de lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives
MRTC	Mission Retrouve Ton Cap
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaire
ODSAA	Office Des Sports d'Avallon et de l'Avallonnais
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ORS	Observatoire Régional de Santé
PASS	Parcours d'Accès Spécifique Santé
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PCH	Prestation Compensatrice du Handicap
PCO	Plateformes de coordination et d'orientation
PETR	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNA	Programme National de l'Alimentation
PNLT	Programme National de Lutte contre le Tabac
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PRADO	Préparer le Retour A Domicile
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies

PRS	Projet Régional de Santé
PRSE	Projet Régional Santé Environnement
PS	Professionnels de Santé
PSJ	Pass'santé Jeunes
PSSM	Premiers Secours en Santé Mentale
PTSM	Projet Territorial de Santé Mentale
RAM	Réseau d'Assistants Maternelles
RASED	Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté
RéPPOP	Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique
RRAPPS	Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
SISM	Semaines d'Information sur la

	Santé Mentale
SNSS	Stratégie Nationale Sport Santé
SPASAD	Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SSES	Service Sanitaire des Étudiants en Santé
SSIAD	Service de Soins Infirmiers À Domicile
TAD	Transport A la Demande
TDL	Terre de Légendes
TSA	Troubles du Spectre Autistique
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UGECAM	Unions pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie
UNA	Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile
UNAFAM	Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé
UTS	Unité Territoriale Sociale

Annexe 4 : Priorités CPTS

CPTS- priorités 2024	
AXE 1 - Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins (socle)	Faciliter l'accès à un médecin traitant (les patients de plus de 16 ans en ALD sans médecins traitants)
	Promouvoir le métier d'IPA
	Développer l'usage de la TLM
	Amélioration de la prise en charge des soins non programmés en ville
	Améliorer l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap
AXE 2 - Missions en faveur de l'organisation des parcours pluriprofessionnels autour du patient (socle)	Amélioration du lien Ville hôpital
	Améliorer la prise en charge du patient diabétique
	Repérage précoce des TND
	Parcours SM : troubles anxieux du jeune adulte/interconnaissance des acteurs
AXE 3 - Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention	Promouvoir la vaccination des patients diabétiques
	Prévention de l'iatrogénie médicamenteuse
	Lutter contre les cancers pédiatriques
	Mission Santé Sport
AXE 5 - Missions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins (optionnel)	Les Cercles Qualité Pluriprofessionnels : l'intervision pluridisciplinaire comme espace de concertation pour une meilleure prise en charge coordonnée des situations les plus problématique
	Coopération médecins/infirmiers: prise en charge du patient en amont et en aval de la consultation par une IDEL
AXE 6 - Actions en faveur du développement de l'accompagnement des professionnels (optionnel)	Favoriser l'installation des futurs professionnels de santé sur le territoire : Promouvoir la maîtrise de stage auprès des MG, Pharmaciens, kinés, sages-femmes et Idels / Améliorer l'interconnaissance des professionnels de santé (1er et 2nd retour) pour une meilleure communication, coordination et accès aux soins
	Sport Santé Soignants" : Prendre soin des soignants

